



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Direction Générale Adjointe (Finances, Population et Santé)  
Service des assemblées et des affaires juridiques

## **PROCÈS-VERBAL DU** **CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le samedi 21 mars 2026, à neuf heures trente, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne, convoqué le jeudi 17 mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le gymnase Tabanelli, sous la présidence de Monsieur Bernard GAUDIÈRE, doyen du Conseil municipal, puis de Monsieur Laurent JEANNE, Maire en exercice.

### **Les membres présents :**

M. JEANNE, **Maire.**

Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, Mme AMAR, Mme ARRON, Mme ASHRAF, M. BASTIN, Mme CARPE, M. DUBUS, M. DUVAUDIER, M. GOUPIL, M. LATRONCHE, Mme LE THIES, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. NGANDE, M. PICOT, Mme THIROUX, **adjointes et adjoints au Maire**

Mme BENAHMED, Mme BOICHOT, M. LHOSTE, M. MESNAGER, M. RIBEIRO, Mme SAUSSEREAU, M. SZOLLOSI, Mme THÉOPHILE, **conseillers municipaux délégués**

M. ANCIAUX, Mme ANTONIE, M. BANTSIMBA, Mme BERTRAND, Mme CASTELLAR, Mme CIPRIANO, Mme DEISS, Mme DE OLIVEIRA, M. FORHAN, M. GAUDIÈRE, M. HIRIDJEE, Mme SANZ, M. SLIMOVICI, Mme ADOMO, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, M. JACQUIN BEAUDOIN, Mme KASSOU, Mme KEITA-GASSAMA, M. LAMOTTE, M. LÉGER, Mme MALEK, Mme MORGADO, M. SY, **conseillères municipales et conseillers municipaux**

### **Les membres excusés :**

### **Les membres absents :**

HÔTEL DE VILLE – 14 RUE LOUIS TALAMONI – 94107 – CHAMPIGNY-SUR-MARNE – TEL. 01 45 16 40 00
---

**La séance est ouverte à 9 h 43.**

**M. GAUDIÈRE**

« Bonjour à toutes et à tous, bonjour Monsieur le Ministre, Monsieur le Sénateur, Monsieur le Député, Monsieur le Président du Département, chers élus collègues, et cher public, Campinoises et Campinois, merci. Nous sommes aujourd'hui réunis pour la mise en place du nouveau Conseil municipal. Je vais donc procéder à l'appel nominatif des conseillers municipaux récemment élus, dimanche dernier, en application de l'article L2122-8 :

Monsieur Laurent JEANNE  
Madame Aurore THIROUX  
Monsieur Michel DUVAUDIER  
Madame Catherine MUSSOTTE-GUEDJ  
Monsieur Saphir AKKOUCHE  
Madame Christine ARRON  
Monsieur Patrice LATRONCHE  
Madame Sabrina ABCHICHE  
Monsieur Grégory GOUPIL  
Madame Asma ASHRAF  
Monsieur Yohann PICOT  
Madame Céline THÉOPHILE  
Monsieur Léon NGANDÉ  
Madame Odile LE THIES  
Monsieur Wilfrid BASTIN  
Madame Sophie AMAR  
Monsieur Philippe DUBUS  
Madame Martine SANZ  
Monsieur Henrique RIBEIRO  
Madame Caroline BOICHOT  
Monsieur Philippe LHOSTE  
Madame Geneviève CARPE  
Monsieur David SLIMOVICI  
Madame Cristina DE OLIVEIRA  
Monsieur Thomas SZOLLOSI  
Madame Delphine BERTRAND  
Monsieur Yannick BANTSIMBA  
Madame Isabel CIPRIANO  
Monsieur Jean-Claude FORHAN  
Madame Tatiana SAUSSEREAU  
Monsieur Xavier ANCIAUX  
Madame Anna-Maria ANTONIE  
Monsieur Arif HIRIDJEE  
Madame Inès CASTELLAR  
Monsieur Alain MESNAGER  
Madame Isabelle DEISS  
Bernard GAUDIÈRE, bien sûr, votre serviteur,  
Madame Jacqueline BENAHMED

Monsieur Julien LÉGER  
Madame Caroline ADOMO  
Monsieur Mamadou SY  
Madame Rosalie MORGADO  
Monsieur Matthieu LAMOTTE  
Madame Charlotte MALEK  
Monsieur Tidjan JACQUIN BEAUDOIN  
Madame Zora KASSOU  
Madame Fily KEITA-GASSAMA  
Monsieur Thierry GUINTRAND  
Madame Teresa GARCIA.

Voilà pour la liste des élus de cette nouvelle mandature. Je vais maintenant vous donner lecture des résultats constatés lors du procès-verbal de cette élection municipale du 15 mars :

Nombre d'électeurs inscrits : 45 954  
Nombre d'électeurs votants : 22 536  
Pourcentage de participation : 49 %  
Nombre de bulletins blancs et nuls : 423  
Suffrages exprimés : 22 113  
Pourcentage exprimé par rapport aux votants : 98,12 %

Ont obtenu :

- La liste « Pour Champigny, avec Laurent JEANNE », conduite par Monsieur Laurent JEANNE : 11 797 voix, soit 53,35 %, avec 38 élus au Conseil municipal ;
- La liste « Agir ensemble pour Champigny » conduite par Monsieur Julien LÉGER, qui a obtenu 6817 voix pour un pourcentage de 30,83 %, avec 8 élus au Conseil municipal ;
- Et enfin, la liste « Union populaire, insoumise et citoyenne » conduite par Madame Fily KEITA-GASSAMA pour 2994 voix et 13,54 % de suffrages, soit 3 élus au Conseil municipal.

Voilà. Je déclare donc les membres du Conseil municipal cités ci-dessus, présents et absents, installés dans leurs fonctions.

*(Applaudissements)*

Cela me fait tout drôle de voir Monsieur le Maire assis alors que c'est moi qui préside ; ce n'est pas trop dans mon habitude. Il fallait le dire quand même au passage. Ce que je voulais dire également, c'est d'avoir une pensée affectueuse envers la personne qui était à cette même place il y a 6 ans et qui a décidé de se consacrer exclusivement à son mari. Je veux parler de Raymonde DUVERGER *(Applaudissements)* que je salue et que j'embrasse affectueusement.

## 1) Élection du Maire – Déroulement du scrutin

Alors, en application de l'article L2122-4 du Code général des collectivités territoriales, je procède donc à l'élection du Maire. Je rappelle les articles suivants du Code général des collectivités territoriales qui fixent les modalités de l'élection du Maire et les incompatibilités avec les fonctions de Maire :

- Article L2122-4 du Code général des collectivités territoriales : « Le Conseil municipal élit le Maire et les adjoints parmi ses membres au scrutin secret. »
- Article L2122-7 du Code général des collectivités territoriales : « Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Je propose maintenant de constituer le bureau de vote en nommant deux assesseurs qui feront office de scrutateurs pour l'élection du Maire, bien entendu. Je propose donc de nommer à ces postes les deux membres les plus jeunes du Conseil municipal, à savoir Madame Inès CASTELLAR et Monsieur Tidjan JACQUIN BEAUDOIN. *(Applaudissements)*

Est-ce que vous êtes d'accord ?

Oui ? Pas de problème. »

### Nomination d'un secrétaire de séance

Je crois que j'ai oublié de nommer le secrétaire de séance, qui sera donc Madame Jacqueline BENAHMED, si vous en êtes d'accord.

J'appelle donc les candidatures au poste de Maire : candidat numéro 1, Monsieur Laurent JEANNE, candidat numéro 2, Monsieur Julien LÉGER.

Vous voulez prendre la parole, Madame ? »

### Mme MALEK

« Bonjour Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les élus, chères Campinoises et chers Campinois. J'ai l'honneur de prendre la parole à l'occasion du scrutin visant à désigner le Maire de notre commune. Le résultat des urnes a établi le choix majoritaire qui s'exprimera dans quelques instants. Nous en prenons acte avec respect. Cependant l'usage républicain permet à chaque groupe de présenter une candidature. À ce titre et dans le cadre de ce droit démocratique, nous proposons la candidature de Monsieur Julien LÉGER comme expression d'une alternative pour Champigny. Cette candidature est portée par une vision démocratique de la vie publique, une Ville où l'on sait entendre la parole de chacun, construire du commun au service de l'intérêt général et rester à l'écoute des habitants tout au long du mandat. Je vous remercie. »

*(Applaudissements)*

### M. GAUDIÈRE

« Je vais maintenant appeler nominativement les conseillers municipaux à voter dans l'ordre où ils ont été élus. Pardon, Monsieur DUVAUDIER, Michel ? »

**M. DUVAUDIER**

« Bonjour à tous. Ce ne sera pas une surprise, mais pour le groupe Pour Champigny, notre candidat sera Laurent JEANNE. »

*(Applaudissements)*

**M. GAUDIÈRE**

« Nous allons pouvoir procéder à l'élection du Maire, donc j'appelle nominativement les conseillers municipaux à voter dans l'ordre où ils ont été élus. »

**M. GUINTRAND**

« Pardon, Monsieur le Président. Juste un mot concernant l'élection du Maire : pour la liste Union populaire, insoumise et citoyenne, en ce qui nous concerne, la démocratie et les Campinois se sont exprimés au premier tour. Il s'agit d'un vote purement formel, et on ne participera pas à ce scrutin. Merci. »

**M. GAUDIÈRE**

« C'est votre choix, nous le respectons. Nous allons commencer.

*(Tandis que Monsieur GAUDIÈRE appelle nominativement les élus, l'appariteur confirme la participation de chacun en précisant « a voté ».)*

Monsieur Laurent JEANNE  
Madame Aurore THIROUX  
Monsieur Michel DUVAUDIER  
Madame Catherine MUSSOTTE-GUEDJ  
Monsieur Saphir AKKOUCHE  
Madame Christine ARRON  
Monsieur Patrice LATRONCHE  
Madame Sabrina ABCHICHE  
Monsieur Grégory GOUPIL  
Madame Asma ASHRAF  
Monsieur Yohann PICOT  
Madame Céline THÉOPHILE  
Monsieur Léon NGANDÉ  
Madame Odile LE THIES  
Monsieur Wilfrid BASTIN  
Madame Sophie AMAR  
Monsieur Philippe DUBUS  
Madame Martine SANZ  
Monsieur Henrique RIBEIRO  
Madame Caroline BOICHOT  
Monsieur Philippe LHOSTE  
Madame Geneviève CARPE  
Monsieur David SLIMOVICI  
Madame Cristina DE OLIVEIRA  
Monsieur Thomas SZOLLOSI  
Madame Delphine BERTRAND

Monsieur Yannick BANTSIMBA  
Madame Isabel CIPRIANO  
Monsieur Jean-Claude FORHAN  
Madame Tatiana SAUSSEREAU  
Monsieur Xavier ANCIAUX  
Madame Anna-Maria ANTONIE  
Monsieur Arif HIRIDJEE  
Madame Inès CASTELLAR  
Monsieur Alain MESNAGER  
Madame Isabelle DEISS

Moi, je voterai en dernier.

Madame Jacqueline BENAHMED  
Monsieur Julien LÉGER  
Madame Caroline ADOMO  
Monsieur Mamadou SY  
Madame Rosalie MORGADO  
Monsieur Matthieu LAMOTTE  
Madame Charlotte MALEK  
Monsieur Tidjan JACQUIN BEAUDOIN  
Madame Zohra KASSOU. »

### **Bernard GAUDIÈRE**

*(L'appariteur reste silencieux tandis que Monsieur GAUDIÈRE appelle ces trois élus qui ne participent pas au scrutin comme annoncé.)*

« Madame Fily KEITA-GASSAMA  
Monsieur Thierry GUINTRAND  
Madame Teresa GARCIA.

*(Monsieur Bernard GAUDIÈRE vote et l'appariteur annonce qu'il a voté.)*

Après ce vote, il va falloir procéder au dépouillement. Donc, j'invite Madame Inès CASTELLAR et Monsieur Tidjan JACQUIN BEAUDOIN à rejoindre la table et à se rapprocher de l'urne pour faire le comptage.

*(Les deux scrutateurs procèdent au dépouillement et annoncent le nom du candidat figurant sur chaque bulletin tandis que les services de l'administration opèrent le décompte.)*

Résultat de l'élection du Maire :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 3

Nombre de votants : 46

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : aucun, zéro

Nombre de suffrages déclarés blancs : aucun, zéro

Nombre de suffrages exprimés : 46 ; majorité absolue : 24.

Ont obtenu :  
Monsieur Laurent JEANNE : 38 voix

*(Applaudissements)*

Et Monsieur Julien LÉGER : 8 voix

*(Applaudissements)*

Je déclare donc Monsieur Laurent JEANNE, qui a obtenu la majorité absolue, proclamé Maire de Champigny-sur-Marne. »

*(Vifs applaudissements et bravos)*

### ***A la majorité absolue au scrutin secret***

#### **Résultats au Premier tour de scrutin :**

a. Conseillers n'ayant pas pris part au vote	3
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	46
c. Bulletins nuls (art. L 66 code électoral)	0
d. Bulletins blancs (art. L 65 code électoral)	0
e. Suffrage exprimées (b-c-d)	46
Majorité absolue	25
Candidats	Nombre de voix
Laurent JEANNE	38
Julien LEGER	8

#### **Monsieur le Maire**

« Écoutez, je suis particulièrement ravi d'être à cette place ce matin. Je vais, avant de procéder à l'élection des adjoints, proposer la prise de parole de chaque groupe. Et donc je vais noter les prises de parole pour ceux qui souhaitent s'exprimer : Madame KEITA, Monsieur LÉGER. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Je précise, parce qu'il y a eu une petite ambiguïté il y a 6 ans, que l'on peut s'exprimer à ce moment-là d'un point de vue général, qu'ensuite il y aura des délibérations, et on ne reviendra pas sur les déclarations générales. Est-ce qu'il y a d'autres conseillers qui souhaitent s'exprimer ? Monsieur DUVAUDIER. Eh bien, écoutez, la parole est à Madame KEITA. »

### **Mme KEITA-GASSAMA**

« Merci Monsieur le Maire, bonjour chers collègues, chères Campinoises, chers Campinois venus en nombre. Monsieur le Maire, une fois n'est pas coutume, nous allons commencer notre intervention en saluant votre élection. Les urnes ont parlé, vous avez réuni 53,35 % des voix dès le premier tour. Vous avez mobilisé efficacement l'électorat autour de la peur, du retour des communistes et mobilisé aussi quelques autres, abusés par une campagne qui cherchait à masquer votre engagement politique à droite. Faut-il rappeler que vous êtes conseiller régional, soutien de Valérie PÉCRESSE, macroniste ayant appelé par deux fois pour les candidats de nos circonscriptions à Champigny, et enfin soutien de Bruno RETAILLEAU, pour lequel une partie non négligeable de votre équipe a mené campagne lors des élections internes du parti Les Républicains ? C'est le verdict démocratique, et nous en prenons acte, malgré vos insultes durant votre ancienne mandature sur la gauche crado, sur les islamo-gauchistes de La France Insoumise et sur les mélenchonistes antisémites ou antirépublicains. Malgré vos mensonges durant la campagne et le ton extrêmement agressif employé, qui ont abîmé la démocratie dans notre Ville, une militante de notre liste a été agressée lors d'une distribution de tracts, nos affiches sur les panneaux officiels ont été arrachées et de nombreux militants ont été intimidés sur les marchés. (*Protestations, sifflements*) C'est un fait, c'est un fait. »

### **Monsieur le Maire**

« S'il vous plaît, Madame KEITA-GASSAMA, je vous en prie. »

### **Mme KEITA-GASSAMA**

« C'est factuel, messieurs, mesdames, la démocratie a été abîmée à Champigny durant cette campagne, mais, reconnaissons-le, vous avez gagné.

Restent désormais les dossiers que nous continuerons à porter dans l'opposition durant cette mandature :

- La lutte contre la bétonisation et les grands projets inutiles ;
- La remunicipalisation des cantines scolaires afin de garantir une restauration de qualité, lutter contre le gaspillage alimentaire qui est constaté dans nos écoles, développer des filières locales et aller vers une gratuité pour les tout-petits campinois ;
- La défense de nos écoles publiques et laïques ainsi que l'accélération urgente de la rénovation des groupes scolaires vétustes, alors que vous n'avez entamé qu'une seule reconstruction parmi les cinq groupes scolaires de type Pailleron à Champigny ;
- La défense de l'école inclusive avec un engagement fort de la Ville pour soutenir la présence d'AESH en nombre suffisant. Faut-il rappeler qu'il manque plus de 100 AESH dans notre ville ? Nous voulons un maire qui se batte pleinement sur cette question essentielle pour nos enfants.
- Une démocratie locale véritable qui implique toutes les citoyennes et tous les citoyens ;
- Une aide concrète aux locataires face aux bailleurs sociaux ou privés avec les problèmes que l'on a pu constater d'insalubrité, d'humidité, les pannes d'ascenseurs, les pannes de chauffage, et surtout les charges abusives qui ne doivent plus être tolérées. Monsieur le Maire, vous pouvez et vous devez faire plus pour les locataires ;
- La garantie de pouvoir être relogé à Champigny dans le cadre des rénovations urbaines.
- Nous voulons aussi une police municipale de proximité, présente, connue, rassurante, et non une politique de verbalisation excessive vécue comme injuste (nous avons déjà

commencé à en discuter avec Monsieur GOUPIL, votre adjoint en charge de la sécurité) ;

- Une politique ambitieuse pour la jeunesse, avec un véritable accompagnement vers la formation et l'emploi ;
- Le développement d'une diversité commerciale réelle pour lutter contre les rideaux fermés et permettre aux Campinoises et aux Campinois de vivre et travailler dans leur Ville ;
- L'amélioration du cadre de vie et de la propreté publique : remettre de la nature dans notre Ville et y préserver les espaces naturels, plus de poubelles, notamment pour les déchets canins, la création d'espaces dédiés, comme des parcs canins, l'augmentation du passage pour l'enlèvement des encombrants et la mise en place d'actions de prévention et de zones tests pour améliorer durablement la propreté dans les quartiers.

Les trois élus de notre Liste insoumise et citoyenne qui composent désormais ce Conseil municipal seront au service des Campinoises et des Campinois au quotidien pour porter ces axes et les demandes de la population. Notre Champigny, c'est celui de toutes les habitantes et les habitants, quels que soient leur quartier, celui des travailleurs, des travailleuses, des familles, des jeunes, une Ville qui n'oublie personne.

Partout dans le pays, une attente forte de justice sociale, de services publics et de proximité s'exprime. C'est cette exigence que nous porterons ici, à Champigny, avec constance et avec détermination. Les Campinoises et les Campinois continueront à nous voir sur les marchés, devant les RER, en porte à porte. Nous sommes des militants insoumis et citoyens, et nous continuerons à l'être, à vos côtés, durant toute cette mandature.

Enfin, quelques mots sur la situation nationale, car nos communes sont d'abord, et avant tout, le premier maillon de notre République. Nous voyons aujourd'hui combien le déchaînement politique et médiatique de mensonges et d'insultes contre La France Insoumise, auquel vous avez largement participé pendant votre précédente mandature, éclaire nos compatriotes sur ce qui est la véritable alternative dans notre pays. Le résultat national de ces élections municipales a été marqué par une percée importante de La France Insoumise, malgré les litanies à longueur de plateaux télévisés sur l'isolement de La France Insoumise, sur ses outrances, sur sa violence, notre mouvement progresse fortement et s'est politiquement implanté partout dans les territoires et les communes. C'est donc à la fois sur le plan municipal et national, un travail de reconstruction d'une gauche de combat auquel nous nous attellerons, une gauche qui ne baisse pas les yeux, qui tient parole, qui n'a pas sa langue dans sa poche, qui n'a pas peur, une gauche sur qui les électeurs de nos quartiers populaires, qui se sont dimanche dernier encore beaucoup trop abstenus, sauront compter.

Aujourd'hui, nos communes sont confrontées à une réalité simple : elles doivent faire toujours plus avec toujours moins. Depuis plusieurs années, sous la présidence d'Emmanuel MACRON, les dotations de l'État aux collectivités stagnent ou diminuent en valeur réelle. Derrière les chiffres, cela signifie une chose très concrète : moins de moyens pour les services publics du quotidien. Moins de moyens, ce sont des crèches qui ferment ou refusent des enfants, des écoles qui manquent de personnel, des routes qui se dégradent, des associations locales en difficulté, et j'en passe... Et ce sont toujours les mêmes territoires qui paient le prix fort : les petites communes, les zones rurales, les quartiers populaires. Cette situation est profondément injuste. Pourquoi ? Parce que les collectivités ne sont pas responsables du

déficit de l'État, et pourtant, on leur demande de se serrer la ceinture alors même qu'elles assurent l'essentiel des services de proximité. La France Insoumise propose une autre voie : d'abord un réinvestissement massif dans les services publics locaux avec une hausse des dotations pour garantir l'égalité entre les territoires, ensuite, le retour d'une véritable autonomie fiscale pour que les Maires puissent décider et agir sans dépendre en permanence de l'État, enfin, une réforme plus juste pour faire contribuer davantage les entreprises et les plus riches plutôt que de faire peser l'effort sur les communes et, in fine, sur les habitants. Car, au fond, la question est simple : quel modèle de société voulons-nous ? Un modèle où les territoires sont abandonnés ou un modèle où chaque commune, chaque citoyen a droit à des services publics dignes ? Nous faisons le choix de la justice, de la solidarité et de la proximité.

Permettez-nous de vous dire, Monsieur le Maire, que votre vision de Champigny nous inquiète profondément. Vous êtes en train de transformer notre Ville en dortoir flanqué de galeries commerciales. (*Protestations*) Je termine, je n'ai pas fini. Oui, nous voyons arriver des enseignes, un Grand Frais, un Monoprix, et vous vous félicitez de l'augmentation de la population, mais où sont les services publics à la hauteur ? Où sont les espaces verts ? Les lieux pour respirer, pour se rencontrer ? (*Nouvelles protestations*) Où sont les espaces du vivre-ensemble, du penser-ensemble, du respirer-ensemble ? Une Ville ne peut pas se réduire à des mètres carrés de commerces et à des programmes immobiliers. Une Ville, c'est un projet humain collectif, sensible, et tout cela, Monsieur le Maire, nous avons le sentiment que cela ne vous intéresse pas. Pire encore, que cela vous dérange, que cela vous échappe, que cela vous terrifie. Je vous remercie de votre écoute. »

*(Applaudissements et sifflets)*

### **Monsieur le Maire**

« Merci Madame KEITA-GASSAMA. Je vais maintenant laisser la parole à Monsieur LÉGER. »

### **M. LÉGER**

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, chères Campinoises, chers Campinois. Je veux d'abord vous saluer vous, habitantes et habitants présents aujourd'hui dans cette salle, ainsi que toutes celles et tous ceux qui se sont déplacés pour voter lors de ce scrutin. La participation, quels que soient vos choix, est essentielle à la vie démocratique de notre Ville. Je tiens également à remercier les 6817 Campinoises et Campinois qui ont accordé leur confiance à notre liste de large rassemblement des forces citoyennes de gauche et écologistes. Nous vous félicitons aujourd'hui, Monsieur le Maire, de manière républicaine, pour votre élection.

Tout au long de cette campagne, nous sommes allés à la rencontre des habitants et nous avons entendu, dans tous les quartiers, les mêmes préoccupations fortes et concrètes qui remontaient : inquiétude pour le pouvoir d'achat des Campinois, avec le stationnement payant qui tend à se généraliser dans notre Ville pour des prix exorbitants, inquiétude sur le droit de se loger demain et de pouvoir continuer à vivre dans notre Ville, notamment pour la jeunesse de notre Ville, inquiétude sur la dégradation forte des services publics et des conditions de travail au sein même des services municipaux de la mairie. Permettez-moi, aujourd'hui encore, de rendre un hommage à tous les agents territoriaux de notre Ville qui font que notre Ville reste debout lors des crises, mais aussi qui font vivre au quotidien le bien-vivre ensemble. Merci à vous. Ils nous ont dit également leur inquiétude forte sur le recul des politiques de solidarité,

et notamment, vous le savez, l'emblématique arrêt de la carte Améthyste, qui est votée au Département, mais qui est votée au Département avec le secours de trois élus adjoints au Maire de votre majorité.

Alors, puisqu'aujourd'hui, c'est la première intervention politique que nous faisons dans cette mandature, c'est aussi l'occasion pour nous de redire un certain nombre de choses que nous avons portées dans cette campagne, et que nous souhaitons être entendues clairement par les habitants de Champigny.

Il est important de rappeler que, lors de cette campagne, des informations inexactes, mensongères, ont été répétées. Alors nous vous le redisons ici afin que chacun l'entende bien : nous sommes, pour notre part, favorables au maintien de la police municipale, mais, mais (*Murmures*) et c'était dans tous nos documents, donc c'est extrêmement clair. (*Applaudissements*) Mais nous portons une vision complète, sérieuse, de la sécurité et de la tranquillité publiques. Une sécurité qui doit reposer à la fois sur des moyens, sur des politiques de prévention, sur des moyens pour la police nationale également, seule à même de lutter efficacement contre les problèmes lourds qui se posent dans nos quartiers, et notamment la question du narcotrafic. Mais elle doit également reposer, je vous l'ai dit, sur des politiques de prévention et l'amélioration des conditions de vie, redonner un espoir, notamment aux habitants comme à notre jeunesse. Nous avons d'ailleurs été les seuls lors de cette campagne, et, depuis maintenant bien des années, à porter de manière constante l'exigence de l'installation d'un deuxième commissariat de police nationale à Champigny. Nous menons cette bataille bien seuls, et sans avoir jamais reçu votre soutien ni celui des députés de notre Ville. Alors vous nous dites : « Mais nous ne pouvons rien faire, nous n'aurons jamais ce commissariat, puisque l'État se désengage. » Mais c'est précisément de la responsabilité d'un Maire, et le rôle du Maire, que d'exiger les équipements essentiels lorsque les besoins sont là, et d'autant plus que ce sont vos majorités nationales qui participent au gouvernement qui dégrade les moyens pour nos services publics et qui dégrade les moyens pour nos collectivités. Vous êtes donc en partie responsable de la situation.

Nous voulons profiter de cette intervention pour également rétablir un certain nombre de vérités, avec des données objectives. Pendant la campagne, vous avez affirmé à plusieurs reprises, et c'est documenté, que notre Ville comptait 45 % de logements sociaux. Les chiffres disponibles, ceux de l'Insee, ceux de Dataville, ceux de sites internet qui travaillent sur le sujet nous font part d'un chiffre situé entre 36 % et 38 % (*applaudissements*), et je les tiens à disposition du public qui souhaiterait en prendre connaissance. Je les ai ici. Et comme cela, vous pourrez tous vérifier que ce que je dis est vérifiable. Alors, quand on affirme volontairement dans une Ville que l'on a 45 % de logements sociaux, c'est en réalité pour fausser le débat public et faire peur sur une réalité qui n'est pas exacte. Je tiens donc à alerter chacune et chacun sur un besoin de construire, aujourd'hui à Champigny, un débat public fondé sur des données objectives, sérieuses, et surtout des politiques adaptées aux besoins des gens.

De la même manière, sur les questions liées à l'éducation ou sur la reconstruction des écoles et de l'urbanisme, nous avons, malheureusement, assisté plusieurs fois à des mensonges. Il est donc essentiel de réaffirmer, ici même, qu'il y a eu, dans les mandats précédents, des investissements importants pour le bâti de nos écoles. Je pense notamment à des inaugurations auxquelles vous avez pu vous-même participer : l'inauguration de l'école Simone-Veil, la reconstruction du groupe scolaire Anatole-France, ou l'arrivée sur notre Ville

du collègue Nelson-Mandela, grâce à l'intervention de la majorité départementale de gauche. *(Applaudissements)* Vous avez dit, durant votre campagne, que rien n'avait été fait sur les écoles et que nous étions dans une inertie absolue, et ces faits démontrent le contraire factuellement. Cependant, nous partageons avec vous qu'il y a un besoin absolu de continuer d'investir, et nous serons donc toujours en soutien de toutes les décisions qui permettront l'amélioration demain du bâti dans nos écoles.

Je vous alerte sur le fait qu'utiliser des méthodes de mensonges, d'approximations, voire de changement des chiffres, participe à une dégradation de la confiance de nos concitoyens dans la vie politique. Un niveau de participation à Champigny qui n'atteint que 50 %, qui chute même dans certains bureaux de vote de notre Ville à 37 %, doit toutes et tous nous interpeller. Il traduit une distance préoccupante entre une grande partie de la population et la vie démocratique locale.

Le résultat de cette élection ne nous a donc pas permis de l'emporter. Nous en prenons acte avec sérieux et respect. Mais le résultat de l'élection exprime aussi une réalité politique : une part importante des habitants de Champigny a exprimé une attente de changement avec la progression en voix des forces de gauche, qui s'est confirmée à Champigny. Dans ce cadre, je voudrais vous dire l'état d'esprit qui sera le nôtre dans ce Conseil municipal. Nous serons une opposition républicaine au service des habitants et de l'intérêt général, une opposition qui sera combative chaque fois qu'il le faudra, une opposition utile quand nous voterons les délibérations qui iront dans le sens de l'intérêt des habitants, mais une opposition exigeante. Et nous serons attentifs à chaque fois que les décisions iront dans le mauvais sens pour l'avenir de notre Ville. Nous ne souhaitons jamais confondre l'opposition et l'obstruction, mais nous ne renoncerons jamais non plus à combattre les convictions que nous estimerons être contraires à l'intérêt des habitants. Nous porterons donc la parole des habitants de tous les quartiers, sans distinction. Nous voulons d'ailleurs aujourd'hui envoyer un message à celles et ceux qui n'ont pas fait le choix de notre liste : nous voulons vous dire simplement que nous serons à votre écoute, que nous serons disponibles pour un dialogue respectueux, avec une seule boussole qui nous intéressera : c'est l'intérêt général de Champigny. Nous continuerons donc à faire vivre la dynamique citoyenne que nous avons construite pendant la campagne auprès des habitants, et c'est dans cet état d'esprit que nous vous annonçons aujourd'hui la constitution de notre groupe « Agir ensemble pour Champigny ». Je vous remercie. »

*(Applaudissements)*

**Monsieur le Maire**

« La parole est à Michel DUVAUDIER. »

**M. DUVAUDIER**

« À mon tour, je salue tous les participants, je salue le public, je remercie tous ceux qui ont œuvré pour que cette réunion se tienne dans de bonnes conditions, principalement les agents de la Ville, bien entendu. Maintenant, je vais sûrement être un petit peu moins drôle.

Au nom de notre groupe, je prends la parole sur la façon dont la dernière campagne municipale s'est déroulée, car on ne peut se taire sur la façon dont certains ont procédé. Nous sommes en 2026, mais je me souviens qu'en 2020, j'ai pris la parole et, finalement, vos arguments en 2020 étaient les mêmes. Un seul argument : accuser de façon systématique votre opposition

de pactiser avec l'extrême droite. Et vous continuez encore. Vous manquez vraiment d'imagination ! Alors une chose : on ne pactise avec personne. Si, on pactise avec quelqu'un, pardon... On pactise avec les Campinois, avec tous les Campinois. On pactise avec eux pour leur rendre une Ville plus sûre, une Ville meilleure, une Ville tranquille.

Vous avez tout fait, malheureusement, pour rendre cette campagne haineuse et mensongère, multipliant les vidéos accusatoires et les fake news. Je vais vous rappeler quand même une liste non exhaustive des faits et des thèmes : l'arrachage des affiches électorales, on l'a déjà entendu tout à l'heure, mais on a été également particulièrement bien servi sur les panneaux d'affichage officiels et libres ; la réfection de l'école Maurice-Thorez aux Mordacs ; le 40 avenue Boileau au Bois-l'Abbé dans le cadre de l'ANRU 2, qui ne sera pas démoli, mais va être réhabilité ; le projet départemental du réaménagement de la RD 4 passant par la gare de Champigny-Centre, comme il avait été fait en 2020 sur le projet du centre-ville ; un changement de pied mensonger au cours de campagnes sur la halle gourmande du centre-ville, comme sur la police municipale, mais là, ça ne nous surprend pas, regardez l'exemple de Villejuif ; des mensonges sur la carte Améthyste, Monsieur LÉGER, remplacée par le Département par le dispositif VALib. Si vous vous y étiez intéressé, cela vous aurait peut-être évité de passer des affiches genre Wanted ou style western qui nous ont d'ailleurs beaucoup plu. Cela nous a mis en valeur, merci à tous ; (*Rires*) les promesses non financées sur la santé, les transports, la cantine, et même un faux retour à la gratuité à 7 h 30, qui n'existait pas avant 2020 ; des accusations erronées de maltraitance envers les agents pour les salir et les instrumentaliser ; de fausses informations sur la gare des Boullereaux ; des états généraux des écoles alors que vous, les communistes, les avez abandonnées avant 2020 ; des fausses accusations de radiations de la liste électorale et de refus de salles, alors que ce sont quelque 30 salles qui vous ont été accordées. Et pire, et je veux dire, le plus abject : des menaces visant, sans aucun respect, - je cite – « à virer de la Ville [pas de la mairie, de la Ville] Laurent JEANNE », notre Maire de Champigny. C'est in-ad-mis-sible. (*Applaudissements*) Je ne comprends même pas comment vous, qui vous dites démocrates, vous avez pu laisser faire ce genre de choses. C'est inadmissible !

Cette campagne n'a pas trompé les électeurs campinois qui, eux, ont vu clair dans notre projet composé autour d'un large rassemblement. Cette équipe municipale est constituée de citoyens sans étiquette politique, de sociaux-démocrates, d'écologistes, de centristes, et bien sûr de Campinois de droite. Tous ensemble, nous avons une boussole dans cette campagne : l'action pour Champigny. Notre équipe va continuer à œuvrer pour que notre Ville s'améliore avec des projets dans tous les quartiers. En effet, il n'y a pas deux Champigny, avec une division factice que vous avez encouragée entre quartiers pavillonnaires et grands ensembles, mais un seul Champigny. Quand on est Maire, quand on est une majorité municipale, il faut rassembler tous les Campinois, pas les diviser. Avec Laurent JEANNE comme Maire, nous allons continuer à nous engager pour notre Ville, de façon unie, pour tous les Campinois. Vous pouvez tous compter sur nous. Merci. »

(*Applaudissements*)

## **Monsieur le Maire**

« Chacun aura eu le loisir de s'exprimer, et donc je vais pouvoir le faire aussi.

Chères Campinoises, chers Campinois, Monsieur le Ministre, Monsieur le Sénateur, Monsieur le Député, Monsieur le Président du Département, Mesdames et Messieurs les élus départementaux, Mesdames et Messieurs les élus municipaux, Mesdames, Messieurs. Je vous remercie tous pour votre présence nombreuse pour ce moment historique. Historique, puisque la victoire de dimanche dernier l'est. En 2020, j'avais déclaré que notre victoire était surtout la défaite de l'ancienne équipe municipale, qui n'était plus en phase avec les attentes des Campinois, une Ville où la qualité de vie s'était fortement dégradée depuis la fin des années 90 jusqu'en 2020. Ce 15 mars, les Campinois ont fait un choix clair et sans ambiguïté, en élisant la liste « Pour Champigny, avec Laurent JEANNE » avec près de 53,5 % dès le premier tour. Qui aurait misé, il y a quelques années, sur une victoire d'union locale de la droite et du centre, des écologistes et des sociaux-démocrates dès le premier tour ? Si j'ai toujours cru en l'alternance à Champigny, je dois le confesser aujourd'hui : je ne pensais pas connaître un jour une victoire au premier tour au début de mon engagement pour notre Ville. Mais la force tranquille nous a guidés.

Au fil des années, sur ce premier mandat, nous avons bien senti les premiers témoignages d'encouragement et de satisfaction en direction de notre équipe. Le travail conduit au cours de ce premier mandat n'a pas été simple. Un premier mandat compliqué par le COVID, la crise énergétique, la crise des finances publiques qui perdure, et ce, avec une nouvelle équipe qui disposait d'une expérience locale limitée. Mais cette équipe, que j'ai eu le plaisir d'animer au cours de ce mandat et dont je suis particulièrement fier, n'a pas compté ses heures et son investissement. Elle s'est pleinement engagée pour les Campinois. Je souhaite vraiment aujourd'hui la remercier très chaleureusement pour le travail qui a été mené, accompli, chacun à son niveau de responsabilité au cours de ce premier mandat.

Je veux avoir des mots de remerciement, en particulier pour ceux qui ne poursuivent pas pour un deuxième mandat : Raymonde DUVERGER, notre doyenne, qui a été aussi efficace lors du Conseil d'installation en 2020 que très investie au cours de son mandat (*Applaudissements*), Philippe BOULAY, notre correspondant défense (*Applaudissements*), Yann VIGUIÉ sur les sujets de la mobilité (*Applaudissements*), Alain CHATAUD pour les affaires scolaires (*Applaudissements*), et les conseillères et conseillers municipaux Mylène BENOLIEL, Évelyne SAILLAND, Marie PARLOUAR, Emmanuelle NGANDÉ, Muriel DEGAGER-PHALANCHÈRE, Franck BARON et Tony PESSOA. (*Applaudissements*).

Je souhaite aussi remercier tous les Campinois qui nous ont soutenus dans cette campagne. Je voudrais avoir un mot pour nos opposants, puisque cette campagne s'est achevée.

Je salue de façon tout à fait républicaine tous les candidats pour leur participation à ce scrutin, à commencer par les deux candidats qui n'ont pas obtenu de siège, Monsieur REKAB et Monsieur CHICHE, dire à Madame Fily KEITA-GASSAMA que nous avons pris acte d'une campagne respectueuse, projet contre projet, avec des propositions qui sont les vôtres - du tout gratuit - qui, pour nous, sont surprenantes, la cantine, la santé, etc. sans jamais expliquer comment le budget pouvait s'équilibrer, mais une campagne, je le redis, respectueuse.

Nous déplorons en revanche la campagne mensongère de Monsieur LÉGER, qui n'aura pas trompé les Campinois, qui ont vu clair dans une campagne de dénigrement permanent. Monsieur LÉGER, vous porterez, dans l'histoire de la gauche à Champigny, le plus faible score jamais réalisé. (*Rires*) Un niveau aussi bas, de seulement 30 %, ne s'était jamais vu pour une liste d'union à gauche. Même Christian FAUTRÉ, que vous aviez beaucoup critiqué après les

municipales de 2020, avait obtenu 5 points de plus que vous au premier tour, et ce, malgré une liste dissidente qui existait déjà, identique à celle de Madame Fily KEITA-GASSAMA. Votre parti, le PCF, qui vous a fait confiance, aurait pourtant dû s'alerter lors des dernières élections législatives, puisque vous êtes le seul candidat en France, dans toutes les circonscriptions de notre pays, à avoir perdu 5 % entre 2022 et 2024, alors que le passage de la NUPES au Nouveau Front Populaire a vu une progression de la gauche dans tout le pays. Vous m'avez accusé d'être macroniste parce que j'avais voté pour Emmanuel MACRON lors des élections présidentielles. Alors je voudrais rappeler qu'en 2020, j'avais une liste d'Emmanuel MACRON contre moi et, par ailleurs, oui, j'ai voté pour Emmanuel MACRON au deuxième tour. Au premier tour, j'ai voté pour Valérie PÉCRESSE, et tout le monde le sait. *(Applaudissements)* J'imagine qu'au premier tour des dernières élections présidentielles, vous avez dû voter pour Fabien ROUSSEL. Sauf à nous avouer que pour le second tour, vous avez voté pour Marine LE PEN, vous avez donc aussi voté pour Emmanuel MACRON, et donc vous êtes aussi macroniste. *(Applaudissements)*

Le résultat, à près de 53,5 % dès le premier tour, est net et sans appel. Nous l'avons emporté avec 11 797 voix contre seulement 6817 voix entre la première liste d'opposition, et 2994 voix pour la seconde liste, soit près de 2000 voix d'écart face au cumul de ces deux listes. Je note que, pour les niveaux de participation proches des élections de 2008 et 2014, notre liste obtient un score bien supérieur à celui de Dominique ADENOT, tant en voix qu'en pourcentages. Notre campagne était aussi celle d'une force tranquille, qui a su se dérouler pleinement. Le choix des Campinois est donc clair.

En 1870, notre commune avait changé de nom pour devenir Champigny-la-Bataille. L'esprit de défense de notre Ville reste intact, et ce n'est pas un film de 3 millions d'euros, consacré au Bois l'Abbé, contre ma personne qui nous aura fait vaciller. *(Applaudissements)*

Ce résultat, c'est le fruit du travail conduit pendant près de 6 ans par l'équipe de la majorité municipale, d'une campagne claire sur nos propositions en faveur des Campinois. C'est le fruit d'une détermination personnelle chevillée au corps, et d'un engagement total de mon équipe qui a été pleinement remerciée par les Campinois. Je souhaite donc remercier tous ceux qui se sont investis à mes côtés pour cette campagne : élus, militants, citoyens, avec un mot particulier pour ma famille. Je pense que chaque élu mesure pleinement que notre engagement fait que l'on est moins disponible pour les siens quand on s'occupe des autres. Merci donc à toutes les familles de tous les élus. *(Applaudissements)*

Je suis particulièrement fier de la qualité de notre liste que j'ai eu le plaisir de constituer, et de notre projet Pour Champigny, qui a été choisi pour les 6 prochaines années par l'ensemble des Campinois. Je serai le Maire de tous les Campinois afin de répondre au mieux aux attentes de chacun, mais dans le respect mutuel de chacun, et en fonction de nos capacités.

Je ne manquerai pas de faire prochainement des propositions de travail à la minorité, si elle est en mesure de faire preuve d'ouverture d'esprit et nous pourrons tous œuvrer dans l'intérêt des Campinois. Nous allons pouvoir très rapidement mettre en œuvre notre projet municipal, bien évidemment dans la continuité du précédent mandat, complété par de nouveaux projets très importants pour les Campinois.

Comme en 2020, nous souhaitons conserver ce qui fonctionne dans la Ville et poursuivre la réorganisation de ce qui ne fonctionne pas correctement, car nous serons encore, durant quelques années, dans une phase de rattrapage en matière d'investissements, qui n'avaient pas été réalisés par le passé. L'état des écoles est une réalité. Nous allons donc poursuivre le projet du centre-ville, avec la fin du chantier de la construction de la médiathèque, d'ici à la fin de cette année. Je note au passage que, pour une réduction du service public à Champigny, nous avons une médiathèque qui était programmée à 1500 mètres carrés et qu'elle est maintenant de 4000 mètres carrés. L'arrivée aussi, avant cet été, de nouveaux commerçants dans le prolongement du magasin Monoprix et l'ouverture cet été de l'enseigne Grand Frais. Nous souhaitons accélérer le travail engagé pour la diversification de notre commerce local. C'est ce que les Champinois nous avaient demandé dès 2020 ; ils en avaient aussi assez, je le dis pour certains de mes collègues qui sont dans les autres communes, d'être obligés d'aller chez nos voisins. Puis viendra l'étape prochaine de la démolition du bâtiment de l'actuelle médiathèque, le site administratif, afin de lancer le projet de la halle gourmande du Marché et la requalification des espaces publics.

Le plan sur les écoles va se poursuivre avec la livraison de la première tranche de l'école Henri-Bassis à la suite de la restauration, et la dernière tranche, avant de finir par le nouveau gymnase de proximité. L'école Solomon est appelée à entrer en phase opérationnelle dès le premier semestre 2027. Nous poursuivrons les études d'Eugénie-Cotton en vue d'un concours.

Le nouveau programme national de la rénovation urbaine, le NPNRU, va entrer dans une nouvelle phase opérationnelle grâce aux travaux d'assainissement et d'aménagement avec le Territoire, des travaux qui commenceront avant cet été pour le début de la réhabilitation des logements. Oui, Madame KEITA-GASSAMA, vous avez raison de dire qu'il y a des charges qui sont élevées, elles le sont, en particulier chez certains bailleurs sur lesquels nous n'avons pas la prise, mais certains ici l'ont pleinement, puisqu'ils accordaient même des logements pendant la campagne. (*Rires*) Le début des phases opérationnelles pour l'école Solomon viendra, puis le gymnase du Haut, qui sera le plus important de notre Ville, ensuite les travaux commenceront aussi pour la médiathèque du Haut. À cela s'ajoutera la piscine Guimier, refaite, dont le plan d'investissement a déjà été travaillé. Pour ceux qui disent qu'il y a moins de services municipaux, moins de services publics, je note qu'il y a 15 ans, ce sont les mêmes qui fermaient la piscine, alors que nous allons la rouvrir. (*Applaudissements*) Le Conseil municipal, bien sûr, aura à en débattre.

Nous allons poursuivre notre politique de diversification du logement, et vous me permettrez de dire que Monsieur LÉGER a dit une chose juste : oui, il n'y a pas 45 % de logements sociaux à Champigny, il y en a 44,94. Ce sont les chiffres de la DRIHL. (*Applaudissements*) Et de rappeler que l'ancienne équipe municipale avait inscrit, dans le cadre de son PLU, révisé en 2017, l'objectif de 50 %. Nous allons donc poursuivre notre politique de diversification du logement avec du beau, dont la Ville a bien besoin. Mais avec une approche pour tous les âges de la vie, pour mieux accompagner chacun dans le cadre de son parcours résidentiel.

Le plan d'investissement sur la voirie va donc se poursuivre pour nous adapter avec des modèles de voirie plus respectueux de l'environnement, avec la poursuite du plan d'assainissement, en particulier sur Cœuilly - je le dis au Président du Territoire - l'enfouissement des réseaux, la création des noues paysagères, la récupération des eaux de

pluie, la plantation d'arbres dans les rues qui en sont dépourvues, comme l'avenue Marie, qui est déjà en cours, et bientôt la rue de la Plage dans la perspective de la mise en œuvre du métro du Grand Paris Express.

Dès l'année prochaine, nous aurons à inaugurer la mise en service de nos deux gares de Champigny-Centre et de Villiers-Champigny-Bry. Les aménagements vont donc se poursuivre dans cette perspective, et ce jusqu'en 2031, avec le projet de la gare d'interconnexion du RER E avec la ligne 15 Sud à Villiers-Champigny-Bry et la fin de la ligne 15 Est, avec encore cinq chantiers en cours. Au-delà du temps inaugural d'ouverture des gares, c'est une véritable satisfaction de voir enfin ce grand projet du Grand Paris Express, décidé à l'époque par le Président Sarkozy, aboutir. Ce nouveau réseau de transports va tellement améliorer la mobilité des habitants et redonner du temps de vie à chacun pour les familles et les activités personnelles. Dès le mois prochain, une nouvelle réunion de travail est prévue, avec l'ensemble des Maires nouvellement élus, concernant la refonte du réseau des bus, en lien avec la mise en service des gares du Grand Paris Express. Là aussi, tous les habitants devraient gagner un temps de vie extrêmement précieux.

Ce deuxième mandat sera celui de la consolidation de ce qui a été engagé. Chaque élu aura à cœur de s'investir. Pour ceux en charge d'une délégation, adjoints au Maire comme conseillers délégués, vous aurez à consolider ce que nous avons engagé, et imaginer ce qu'il reste à faire. C'est la raison pour laquelle je n'ai pas fondamentalement changé les délégations des sortants. Après les projets municipaux du premier mandat qui sont déjà très importants, nous allons proposer de nouveaux projets : la création d'une Maison pour tous dans le quartier des Quatre-cités, qui avait été oublié - là encore, c'est du service public - travailler autour des sujets de la transition écologique comme de la condition animale, les travaux de la piscine Guimier fermée il y a 15 ans, la construction de notre nouveau centre municipal de santé en centre-ville, la création de nouvelles résidences seniors, le lancement de projet du Moulin des Arts, le lancement de la concertation autour du bassin économique et écologique avant d'entrer dans les phases programmatiques et opérationnelles, le lancement aussi des projets autour de la question du patrimoine, avec la réhabilitation de l'église Saint-Saturnin, laissée en déshérence, améliorer nos organisations autour des événements de la Ville, comme nous l'avons fait depuis près de 4 ans. Un événement comme La Foire au troc et au cochon est aujourd'hui pleinement sécurisé grâce à la vidéoprotection et la collaboration efficace entre la police municipale et la police nationale. Nous aurons à consolider aussi de nouveaux événements culturels, comme le Salon du livre illustré et le festival Cuisines et Musiques du Monde avec les associations de Champigny.

Nous aurons aussi à améliorer certains services, comme le renforcement de la vidéoprotection pour passer de 120 caméras à 200, et l'adaptation des horaires de la police municipale à nos besoins en matière de sécurité. En matière de sécurité, il y a deux conceptions : il y a ceux qui, depuis 30 ans, réclament un commissariat, en confondant souvent d'ailleurs un bureau de police avec un commissariat - on voit la maîtrise du sujet ! – voulant associer des Maires qui n'ont pas été d'ailleurs concertés. Je pense à Bry et à Joinville. Nous, nous agissons concrètement avec, aujourd'hui, un poste de police municipale en centre-ville qui travaille en pleine collaboration avec la police nationale.

Le travail va se poursuivre pour améliorer la qualité du service public, aussi bien à l'hôtel de ville que dans les écoles, dans nos rues avec la maintenance des espaces publics qui est absolument nécessaire. Poursuivre nos efforts pour une administration plus connectée, et aussi toujours plus proche de nos concitoyens.

Je souhaite aussi consolider nos ambitions en matière de sport et de culture, avec des approches revues avec les acteurs du secteur. Je souhaite une approche encore plus à l'écoute dans les écoles, avec un accompagnement pour de nouveaux projets, comme nous avons pu l'initier avec des ateliers culturels, des ateliers sportifs ou environnementaux, comme la permaculture ou encore notre arboretum pédagogique.

Voilà. L'objectif est bien de poursuivre un travail de fond sur les sujets aussi du quotidien, comme le handicap, à la fois dans nos rues, dans nos bâtiments ou en termes d'accompagnement. Tout ce travail ne pourra se faire qu'avec une gestion rigoureuse de nos finances communales. Afin de poursuivre ce travail, nous continuerons bien évidemment à rechercher des financements partout où il est possible de les obtenir. Tout ce travail ne pourra se faire qu'avec une collaboration efficace entre l'équipe municipale et les services de l'administration, comme ce fut le cas au cours des dernières années. Et je souhaite aussi saluer le travail qu'ils font au quotidien, bien loin des instrumentalisation dont ils ont été victimes au cours de cette campagne. Je veux les remercier pour leur engagement à nos côtés, qui est essentiel pour engager les défis de demain pour notre Ville.

Champigny est appelée à être une Ville phare de l'Est parisien, en matière de Villes connectées, de Villes écologiques, de Villes solidaires, mais pas dans des déclarations incantatoires, mais dans les faits, comme nous avons pu le faire avec l'évolution du CCAS et la création du service seniors.

La politique locale a besoin de temps. C'est ce qui manque souvent dans l'action de l'État. Depuis de très nombreuses années, au gré des changements gouvernementaux, des revirements permanents, c'est ce qui fragilise aussi l'action des collectivités locales. Nous avons maintenant 6 ans, peut-être 7 en fonction des élections présidentielles, pour améliorer notre Ville pour tous les Campinois. Nous avons conscience du phénomène de rattrapage en cours, et du mur budgétaire qui est face à nous au regard des investissements que nous aurons à financer. Nous aurons besoin du concours financier de tous les échelons administratifs, tant locaux que nationaux.

Vous l'avez compris, ma détermination est pleine et entière pour ce nouveau mandat de consolidation et d'accélération. Il en va de même pour l'équipe municipale, pour un Champigny vraiment en mieux, pour un Champigny ambitieux. Je mesure pleinement la responsabilité qui est la mienne. Tous les élus de la majorité mesurent l'étendue de la tâche à accomplir et de leurs responsabilités, au regard d'un mauvais héritage encore bien présent. Chaque élu devra pleinement s'investir dans sa mission afin de répondre au mieux à l'attente, qui reste forte et légitime, des Campinois. Notre ambition est donc d'être pleinement au service de tous les Campinois, sur la base du programme municipal qu'ils ont très largement choisi dès ce premier tour. Vous pouvez compter sur mon engagement ainsi que sur celui de toute l'équipe municipale. Vive la République ! Vive la France ! »

*(Applaudissements nourris et prolongés. Monsieur le Maire entonne La Marseillaise avec l'ensemble des élus et le public).*

*Allons, enfants de la Patrie,  
Le jour de gloire est arrivé !  
Contre nous de la tyrannie  
L'étendard sanglant est levé,  
L'étendard sanglant est levé,  
Entendez-vous dans les campagnes  
Mugir ces féroces soldats ?  
Ils viennent jusque dans vos bras  
Égorger vos fils, vos compagnes !*

*Aux armes, citoyens,  
Formez vos bataillons,  
Marchons, marchons !  
Qu'un sang impur  
Abreuve nos sillons !*

**Monsieur le Maire**

« Merci. Nous allons rentrer dans la partie plus formelle de notre Conseil municipal, avec un certain nombre de points à adopter, et nous allons commencer tout de suite par l'adoption du procès-verbal de la séance précédente. »

**Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 février 2026**

**Monsieur le Maire**

« Même si le Conseil municipal n'a pas la même composition, il n'en reste pas moins que nous devons formellement l'adopter. Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ? Il n'y en a pas. Donc je vais demander qui a un avis contraire sur ce procès-verbal. Oui, Madame ADOMO. »

**Mme ADOMO**

« Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs le public. Concernant ce point, je m'interroge sur la possibilité pour les nouveaux conseillers de voter ce procès-verbal. »

**Monsieur le Maire**

« Ils sont libres de le faire ou pas. »

**Mme ADOMO**

« D'accord, c'est noté. »

**Monsieur le Maire**

« Donc est-ce qu'il y a des avis contraires sur ce procès-verbal ? Est-ce qu'il y a des abstentions de vote ? Il n'y en a pas. Donc il est adopté à l'unanimité, je vous en remercie. »

## **Liste des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales**

### **Monsieur le Maire**

« Vous avez aussi la communication des décisions que j'ai été amené à prendre dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales pour la période entre le dernier Conseil municipal du 18 février et ce jour. Est-ce qu'il y a des remarques ? Il n'y a pas de remarques ? Monsieur LÉGER. »

### **M. LÉGER**

« Oui, sur le point numéro 2, nous avons des remarques et des demandes d'explications, de nombreuses demandes d'ailleurs. Nous aimerions savoir, Monsieur le Maire, si nous pouvons obtenir à l'avenir, sur toutes ces décisions, un certain nombre de précisions. Je vais vous donner un exemple : les contrats campinois de réussite. En tant que conseiller municipal, nous n'avons pas accès aux noms des personnes qui sont concernées. On pourrait nous, à notre discrétion, avoir la liste nominative, s'il vous plaît, des personnes qui peuvent bénéficier de ces contrats ? On aimerait pouvoir en bénéficier si, bien sûr, le cadre légal nous le permet. Enfin, nous sommes très interrogatifs, mais je crois que mes collègues interviendront sur un certain nombre de décisions qui sont prises et qui sont dans votre texte actuel. Je vais leur laisser la parole. »

### **Monsieur le Maire**

« Monsieur SY. »

### **M. SY**

« Merci, Monsieur le Maire, bonjour à toutes et à tous. J'aurai une question, notamment sur le marché 25F036. Sur ce marché-là, nous souhaitons, Monsieur le Maire, exprimer une préoccupation sérieuse concernant les conditions dans lesquelles certaines décisions ont été prises, notamment celle-ci. Nous parlons ici de plusieurs marchés publics importants, dont un marché de plus de 20 millions d'euros hors-taxes. Ces décisions ont été prises dans une période de transition entre deux mandatures, sans débat préalable en Conseil municipal et sans visibilité claire sur un passage en Commission d'appel d'offres. Cela pose un problème majeur de transparence. Pour rappel, le Conseil municipal est l'instance qui décide, et le Maire est chargé de mettre en œuvre ses décisions. Or nous avons ici le sentiment inverse : les décisions structurantes sont prises sans débat, puis présentées au Conseil municipal. Nous nous interrogeons donc sur le délai d'urgence qui aurait justifié une telle décision dans ces conditions. Une telle pratique ne peut pas devenir une norme. Elle affaiblit la transparence, le rôle du Conseil municipal et la confiance dans la décision publique. Nous demandons donc, Monsieur le Maire, des explications précises et complètes. À ce titre, j'aurai deux questions. La première : nous souhaitons obtenir des précisions sur les marchés publics que vous avez engagés, en particulier celui dont le montant dépasse les 20 millions d'euros, donc le marché 25F036. Ces marchés font-ils l'objet d'un passage en Commission d'appel d'offres ? Deuxième question : pouvez-vous nous préciser les dates exactes de ces décisions et, de manière générale, pour toutes les décisions à venir, pouvez-vous nous préciser désormais systématiquement les dates exactes de ces décisions, car elles sont totalement absentes, ce qui n'aide pas à connaître le degré d'urgence d'une prise de décision. Merci. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non ? Alors, concernant le point que vous avez soulevé, Monsieur LÉGER, non, on ne peut pas. Il y a un cadre réglementaire, on ne communique pas les noms. Les dossiers sont anonymisés, seuls les services en disposent. Concernant le marché F036, Monsieur SY, vous étiez un des élus de la mandature précédente, donc vous auriez dû suivre les dossiers, puisque le lancement de cette procédure concernant le marché d'éclairage public de la Ville est passé en Commission d'appel d'offres. Monsieur LURIER, qui était le représentant de la minorité, était bien présent. Il a assisté à l'ensemble des éléments. La dernière phase a été une négociation, comme cela se passe classiquement entre les différents prestataires qui ont répondu sur ce marché. Donc rien d'exceptionnel en la matière. Et, concernant les dates, ce sont les dates, bien évidemment, entre les deux Conseils municipaux. Monsieur SY, vous voulez réintervenir ? »

**M. SY**

« Une petite question concernant la décision 26-108. Nous aimerions connaître le projet qui est affecté à cette préemption, et également l'avis des Domaines, s'il vous plaît. »

**Monsieur le Maire**

« Alors, il est conforme complètement à l'avis des Domaines. On pourra vous le communiquer, il n'y a aucun souci là-dessus. Vous avez dû le lire, j'imagine, avec attention. Dans notre programme municipal, il est inscrit - c'est ce qui est demandé par beaucoup d'habitants de notre Ville - que l'on requalifie l'avenue de la République. Eh bien, c'est un premier élément qui nous permettra d'avancer sur la requalification de l'avenue de la République. Alors si vous pouvez poser les questions en série, c'est mieux. Monsieur LÉGER. »

**M. LÉGER**

« Moi, par contre, je n'étais pas au dernier Conseil municipal et, du coup, vous nous dites que c'est passé en CAO avec Monsieur LURIER qui y était, et que cela a été débattu aussi en Conseil municipal. Et donc, d'après ce que je comprends, cela n'a pas été débattu en Conseil municipal, puisque c'est une décision qui intervient entre les deux mandatures, si j'ai bien tout compris. Je vous demande une confirmation, du coup. Et donc, si ce n'était pas passé en Conseil municipal, on vous demande pour quelle raison, on est en situation de devoir avoir une décision du Maire entre les deux mandatures, et pourquoi, sur un marché de 20 millions hors taxes sur 10 ans, on n'était pas en situation de pouvoir en parler à l'intérieur d'une délibération du Conseil municipal. »

**Monsieur le Maire**

« Eh bien, écoutez, parce que ce n'est pas le cadre légal, tout simplement. L'ensemble du Conseil municipal a été informé du lancement de ce marché, dans le cadre de cette délégation de service public liée à l'éclairage public. Donc, tout le Conseil municipal a bien été informé, et ensuite, il y a un passage en Commission d'appel d'offres. Et donc, il y avait bien un représentant de la minorité qui a pu participer aux échanges, qui a pu avoir l'ensemble des éléments. Et donc les choses sont faites en totale transparence sur le sujet. Le dernier élément qui fait qu'effectivement, il y a besoin d'une décision, c'est que, tout simplement, puisque nous avons engagé sur la phase finale une négociation avec les deux entreprises qui étaient susceptibles d'être retenues, eh bien nous avons obtenu des prix meilleurs, et pas de façon négligeable sur 10 ans. Et donc on a bien besoin d'une décision qui acte du nouveau prix

négocié dans l'intérêt de la commune. Voilà. S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons pouvoir passer au point suivant qui est la fixation du nombre d'adjoints au Maire.

## **2) Fixation du nombre d'adjoints au Maire**

### **Monsieur le Maire**

« Donc, je propose, dans le cadre des articles L2122-1 et L2122-2 du Code général des collectivités territoriales, que ce nombre d'adjoints soit fixé au nombre de 14, ce qui correspond à 30 % de l'effectif global pour les adjoints du premier rang. Et donc je vous propose de passer au vote par rapport à la fixation du nombre de ces adjoints. Je propose que l'on passe au vote à main levée, je crois que c'est le plus simple. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Alors, pour l'instant, on n'est pas sur la composition des adjoints, on est sur la fixation du nombre de 14, qui est quelque chose de pleinement réglementaire. J'imagine bien qu'il y aura une intervention sur un autre sujet après. Est-ce qu'il y a des avis contraires sur ce point ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Madame GARCIA, on est sur la fixation. »

### **Mme GARCIA**

« Je les vois au nombre de 16. »

### **Monsieur le Maire**

« D'un point de vue réglementaire, il y en a 14 ; et ensuite, au titre de la classification de la Ville, on peut aller jusqu'à 18. Donc ils seront fixés à 16, mais la première délibération concerne le premier rang, c'est-à-dire 14. »

### **Mme GARCIA**

« Merci. »

### **Monsieur le Maire**

« Je vous en prie. Donc sur cet aspect-là, est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté, je vous en remercie. Nous allons passer ensuite au point suivant, qui est la création de postes d'adjoints supplémentaires chargés principalement d'un ou de plusieurs quartiers.

## ***A l'unanimité***

## **3) Création de postes d'adjoints supplémentaires chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers**

### **Monsieur le Maire**

« Conformément à l'article L2122-2-1, dans les collectivités de plus de 50 000 habitants, on peut effectivement dépasser ce nombre de postes à hauteur de 10 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Au titre de l'article 2143-1, dans les communes de 80 000 habitants et plus, le périmètre peut aussi évoluer. Je le dis, même si nous ne sommes pas encore passés dans cette strate, mais je pense que cela viendra rapidement.

Le nombre maximum d'adjoints chargés d'un ou plusieurs quartiers est donc de 4. Il est proposé de créer deux postes d'adjoints supplémentaires sur ces points-là. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, donc on passe au vote. Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté à l'unanimité. Alors ensuite, on passe au point numéro 4 qui est l'élection des adjoints au Maire. »

## **A l'unanimité**

### **4) Élection des adjoints au Maire**

#### **Monsieur le Maire**

« En application de l'article 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal doit procéder à l'élection des adjoints. Je rappelle que les conseillers sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement de candidats de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. La liste des candidats aux fonctions d'adjoints doit comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner. Donc, nous allons procéder à l'appel des candidatures, et puis ensuite, nous procéderons au dépouillement. Je rappellerai nos deux scrutateurs, Inès CASTELLAR et Tidjan JACQUIN BEAUDOIN pour le dépouillement. Donc, est-ce qu'il y a des candidatures ? Monsieur LÉGER. »

#### **M. LÉGER**

« Simplement, Monsieur le Maire, vous signaler que, pour suivre le point sur cette délibération de l'élection des adjoints au Maire, nous considérons que c'est votre équipe qui va s'installer, et donc nous ne présenterons pas de candidats et nous ne participerons pas au vote. »

#### **Monsieur le Maire**

« C'est bien noté, je vous remercie. Donc, en termes de candidatures, Madame THIROUX ? »

#### **Mme THIROUX**

« Nous proposons une liste de 16 personnes pour la liste Pour Champigny. »

#### **Monsieur le Maire**

« Parfait, je vous remercie. Eh bien donc nous allons procéder au scrutin, et je vais appeler notre appariteur pour faire circuler l'urne et procéder au vote. Je terminerai. »

*(Tandis que Monsieur le Maire appelle nominativement les élus, l'appariteur confirme la participation de chacun en précisant « a voté ».)*

Aurore THIROUX  
Michel DUVAUDIER  
Catherine MUSSOTTE-GUEDJ  
Saphir AKKOUCHE  
Christine ARRON  
Patrice LATRONCHE  
Sabrina ABCHICHE  
Grégory GOUPIL  
Asma ASHRAF

Yohann PICOT  
Céline THÉOPHILE  
Léon NGANDÉ  
Odile LE THIES  
Wilfrid BASTIN  
Sophie AMAR  
Philippe DUBUS  
Martine SANZ  
Henrique RIBEIRO  
Caroline BOICHOT  
Philippe LHOSTE  
Geneviève CARPE  
David SLIMOVICI  
Cristina DE OLIVEIRA  
Thomas SZOLLOSI  
Delphine BERTRAND  
Yannick BANTSIMBA  
Isabel CIPRIANO  
Jean-Claude FORHAN  
Tatiana SAUSSEREAU  
Xavier ANCIAUX  
Anna-Maria ANTONIE  
Arif HIRIDJEE  
Inès CASTELLAR  
Alain MESNAGER  
Isabelle DEISS  
Bernard GAUDIÈRE  
Jacqueline BENAHMED  
Julien LÉGER...

Il n'y en a pas d'autres ? Je vais convier nos scrutateurs à rejoindre la table de dépouillement.

*(L'appariteur tend l'urne à chacun des conseillers d'opposition. Ceux-ci ne votent pas.)*

Il reste un vote.

*(Monsieur le Maire vote et l'appariteur annonce qu'il a voté.)*

Je vais convier nos scrutateurs à rejoindre la table de dépouillement. »

*(Les deux scrutateurs procèdent au dépouillement et annoncent le nom de la liste figurant sur chaque bulletin tandis que les services de l'administration opèrent le décompte.)*

### **Monsieur le Maire**

« Je remercie nos scrutateurs. Je vais pouvoir annoncer que le scrutin comportait 38 votes qui se sont exprimés, et donc la liste Pour Champigny a obtenu 100 % des voix qui ont été exprimées au cours de ce scrutin où 49 inscrits pouvaient s'exprimer. Et donc je vais pouvoir procéder maintenant à la nomination des adjoints.

Je vais appeler pour commencer :

- La 1<sup>re</sup> adjointe Aurore THIROUX (*Applaudissements*). Aurore THIROUX sera en charge des ressources humaines, de l'administration générale, de la formation et du handicap. (*Applaudissements*) Je note une satisfaction de nos agents ;
- 2<sup>e</sup> adjoint : Patrice LATRONCHE, en charge de la culture (*Applaudissements*) ;
- 3<sup>e</sup> adjointe : Sophie AMAR, en charge des finances et des marchés publics (*Applaudissements*) ;
- 4<sup>e</sup> adjoint : Grégory GOUPIL, en charge de la sécurité et de la prévention. (*Applaudissements et huées*) Je souhaite éviter les hurlements de ce type, mais je constate que ceux qui se disent dans l'opposition progressent puisqu'il y a 6 ans, ils me disaient : « À mort, JEANNE ! » et que maintenant, ils ne font plus que des huées ;
- 5<sup>e</sup> adjointe : Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, en charge de l'action sociale, du CCAS, des Maisons pour tous, des seniors et de l'intergénérationnel (*Applaudissements*) ;
- 6<sup>e</sup> adjoint : Yohann PICOT, en charge des associations et de l'évènementiel (*Applaudissements*) ;
- 7<sup>e</sup> adjointe : Christine ARRON, et puisque les finances ont déjà été attribuées, Christine ARRON sera en charge des sports (*Applaudissements*) ;
- 8<sup>e</sup> adjoint : Philippe DUBUS, en charge des projets d'aménagement autour de la voirie, du bâtiment et de la géothermie (*Applaudissements*) ;
- 9<sup>e</sup> adjointe : Sabrina ABCHICHE, en charge de la petite enfance et du droit des femmes (*Applaudissements*) ;
- 10<sup>e</sup> adjoint : Saphir AKKOUCHE, qui sera à nouveau en charge de la jeunesse et du projet du mentorat (*Applaudissements*) ;
- 11<sup>e</sup> adjointe : Odile LE THIES, qui sera en charge des affaires scolaires, des activités du périscolaire et des centres de vacances (*Applaudissements*)
- 12<sup>e</sup> adjoint : Michel DUVAUDIER. Il sera en charge du développement économique et des commerces (*Applaudissements*) ;
- 13<sup>e</sup> adjointe : Geneviève CARPE en charge de la santé (*Applaudissements*) ;
- 14<sup>e</sup> adjoint : Léon NGANDÉ. Il sera en charge du logement et de l'hygiène. Il ne change pas de délégation. (*Applaudissements*) ;
- 15<sup>e</sup> adjointe : Asma ASHRAF. Elle sera en charge de la politique de la Ville et de l'accompagnement à la rénovation urbaine (*Applaudissements*) ;
- 16<sup>e</sup> adjoint : Wilfrid BASTIN en charge du numérique et de la démocratie participative (*Applaudissements*).

-

Alors, bien évidemment, en complément des adjoints, nous allons avoir la nomination par ordre alphabétique de 8 conseillers délégués. Je vais annoncer en même temps leur délégation.

- Jacqueline BENAHMED, en charge de la condition animale (*Applaudissements*) ;
- Caroline BOICHOT, en charge des espaces verts et des parcs et jardins (*Applaudissements*) ;
- Philippe LHOSTE, en charge de l'économie sociale et solidaire (*Applaudissements*) ;
- Alain MESNAGER, en charge des marchés aux comestibles (*Applaudissements*) ;
- Henrique RIBEIRO, en charge de la maintenance des espaces publics et du nettoyage (*Applaudissements*) ;
- Tatiana SAUSSEREAU, en charge du patrimoine (*Applaudissements*) ;
- Céline THÉOPHILE, en charge de la transition écologique et des mobilités douces (*Applaudissements*) ;
- Thomas SZOLLOSI, en charge du jumelage (*Applaudissements*).

Nous avons terminé, effectivement, les nominations. Donc, en vertu de l'article 2121-7 du Code général des collectivités territoriales, je vais procéder à la lecture de la charte de l'élu local. Je rappelle que c'est une obligation qui est prévue dans le CGCT. Vous avez pu en prendre connaissance. Chaque élu a eu une copie de cette charte de l'élu local, qui figure aussi au chapitre 3 du CGCT. Alors je vais la lire, en particulier pour le public qui est présent.

#### *Charte de l'élu local*

*Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.*

*Article 1 : L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*

*Article 2 : Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*

*Article 3 : L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*

*Article 4 : L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*

*Article 5 : Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*

*Article 6 : L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.*

*Article 7 : Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.*

Voilà. Donc chacun aura pu prendre connaissance de cette charte, et j'entends qu'elle soit pleinement appliquée par l'ensemble des élus. Nous allons pouvoir passer au point 5 de notre Conseil municipal, qui est la délibération portant sur la fixation du montant des indemnités des élus. »

### **A la majorité absolue au scrutin secret**

#### **Résultats : Résultats au Premier tour de scrutin :**

a. Conseillers n'ayant pas pris part au vote	11
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	38
c. Bulletins nuls (art. L 66 code électoral)	0
d. Bulletins blancs (art. L 65 code électoral)	0
e. Suffrage exprimées (b-c-d)	38
Majorité absolue *	25
Candidats	Nombre de voix

**5) Délibération portant fixation du montant des indemnités d'élus****Monsieur le Maire**

« Et donc, il est proposé au Conseil municipal de fixer le montant des indemnités des élus, d'un point de vue réglementaire, pour le maire à hauteur de 71,73 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ; les adjoints 38,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ; les conseillers municipaux avec délégation de fonctions 21,29 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire, et les conseillers municipaux sans délégation 2,72 % de l'indice brut terminal. Je tiens à préciser que, dans beaucoup de Conseils municipaux, il n'y a aucune indemnité pour les conseillers municipaux qui n'ont pas de délégation, voire même parfois pour des conseillers délégués, et que tout cela se fait sur une enveloppe constante, et donc c'est un choix du Maire de faire en sorte qu'il y ait une somme allouée aux conseillers, ce qui n'est pas le cas dans toutes les collectivités. Et je crois qu'il est bon de le dire. Bien, vous avez eu la délibération, est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur LÉGER. »

**M. LÉGER**

« Oui, Monsieur le Maire, je voulais juste indiquer au public pour qu'il le sache que cette situation de pouvoir accorder des moyens, y compris aux conseillers municipaux, existait déjà avant votre arrivée. »

**Monsieur le Maire**

« Je vous remercie de cette précision qui n'apporte pas grand-chose, puisque nous ne l'avons pas changée déjà lors de la dernière mandature. (*Rires et cris*) Je vous rappelle que cela existait déjà dans la mandature précédente. Il ne me semble pas que c'était une majorité que vous ayez soutenue... Bien, nous allons passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté à l'unanimité. Délibération suivante. »

***A l'unanimité***

**6) Délibération portant fixation du montant des indemnités d'élus majorées****Monsieur le Maire**

« Conformément au fait que notre Ville est surclassée, notamment pour les questions de quartiers en politique de la Ville et d'autres sujets, il est proposé de voter la majoration qui permet d'avoir une indemnité de 114,29 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire pour le Maire et de 60,94 % pour les adjoints. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas ? On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Oui, Madame KASSOU. »

**Mme KASSOU**

« Merci Monsieur le Maire. J'aurai deux questions sur cette délibération : est-ce que vous pouvez nous indiquer le taux d'augmentation entre la situation antérieure et aujourd'hui, et après le vote de cette délibération ? Et la deuxième question : est-ce que l'augmentation est une hausse légale et obligatoire liée à une augmentation du point d'indice ou est-ce une volonté politique ? Je vous remercie. »

### **Monsieur le Maire**

« Eh bien, écoutez, je vais vous répondre. Effectivement, cela correspond à une véritable volonté politique de pouvoir mieux indemniser, notamment les adjoints, qui consacrent beaucoup de temps dans leur délégation. Donc, l'indemnité du Maire a été revue de 2 %, l'indemnité des adjoints de 7 %, et l'intégralité des conseillers, aussi bien ceux qui ont une délégation que ceux qui n'en ont pas, a été revalorisée au regard de ce qui existait de 5 %. Et vous donc, vous en bénéficiez de la même façon. Et tout cela, bien évidemment, dans l'enveloppe déterminée. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur LÉGER. »

### **M. LÉGER**

« Oui. Puisque vous venez de nous répondre que c'était une volonté politique, on voulait faire un point sur la question importante de l'indemnité des élus. D'abord, vous dire que nous sommes attachés à ce que les élus disposent des moyens nécessaires pour exercer correctement leur mandat. C'est important dans une démocratie que les élus puissent le faire avec un maximum d'indépendance, donc il faut quand même qu'ils aient un niveau d'indemnité qui leur permette de vivre. Cela doit cependant s'inscrire dans un principe d'exemplarité, surtout de lien constant avec la réalité qui est vécue par les habitants. Ça, c'est un souci, y compris moral et démocratique. Au vu de votre proposition, donc, s'agissant des adjoints, l'évolution des indemnités peut s'entendre. Il s'agit de femmes et d'hommes qui font le choix de réduire, voire d'abandonner leur activité professionnelle pour s'engager pleinement au service de notre collectivité. Il est donc légitime que leur indemnité leur permette de vivre correctement et de compenser leur perte de revenus. En revanche, Monsieur le Maire, la question, pour nous, se pose différemment vous concernant (*Rires*) au regard du cumul actuel de vos fonctions électives : Maire, conseiller régional, vice-président du Territoire, et toutes les indemnités qui y sont associées. Nous nous interrogeons sur la volonté politique et sur la nécessité de cette augmentation. Selon les informations publiques, le cumul de l'ensemble de ces indemnités - je vous demande de nous contredire si jamais nous faisons erreur - pourrait avoisiner entre les différents mandats que j'ai cités et votre indemnité liée à la commission permanente à la Région aux alentours de 7000 €. Peut-être, si nous sommes excessifs, vous nous corrigerez sans souci, mais nous pourrions tous vérifier, puisqu'il y a des textes qui sont totalement transparents en la matière. Alors, dans un contexte où les habitants voient leur situation se fragiliser, où des dispositifs de solidarité ont reculé, y compris avec votre soutien, je pense à la carte Améthyste (*Protestations avec des Oh et des Ah*) qui a pénalisé des milliers de Campinois, qui aujourd'hui ne peuvent plus se déplacer, qui ne peuvent plus prendre les transports, parce que l'aide qui leur était accordée à ces gens qui sont des retraités non imposables, c'est-à-dire qu'ils ont de tout petits revenus, ou des personnes en situation de handicap qui ne peuvent pas travailler et ont des revenus faibles, on leur a supprimé, au nom des économies budgétaires, la carte Améthyste. Eh bien, ces gens-là, qui voient votre augmentation, Monsieur le Maire, alors que vous avez une indemnité confortable de 7000 € par mois, je pense que cela peut générer chez eux une certaine colère et une certaine incompréhension. Donc je vous demande d'expliquer cela, mais je vous le dis : nous, de notre côté, pour toutes les autres indemnités d'élus dans ce Conseil, nous n'avons pas de problème,

et nous les soutenons. Elles sont nécessaires, je viens de le dire, à la vie démocratique de notre commune et de notre pays. Merci. »

*(Applaudissements et protestations)*

### **Monsieur le Maire**

« Monsieur LÉGER, je vais vous répondre. Déjà vous dire que 2 % d'augmentation sur 12 années de mandat si on prend le mandat précédent - puisque j'avais repris exactement le même montant qui existait - et les 6 années à venir, si vous comptez 2 % d'augmentation, ce qui est nettement moins que l'inflation, uniquement de l'année. Si vous divisez par 12, cela fait 0,15 % d'augmentation par an. Chacun jugera. Quant à l'autre indemnité que vous évoquez à la Région, je rappelle que c'est une indemnité qui est liée aussi à un travail que j'effectue à la Région, en charge de la rénovation urbaine sur les 102 quartiers en Île-de-France. Et, puisqu'il vous est même arrivé d'employer quelqu'un pour observer ce que je fais à la Région, vous devez savoir que je suis extrêmement présent sur le travail que je fais à la Région comme je le suis à la Ville. Quant au fait qu'il y ait une indemnité effectivement qui existe au Territoire, elle est de droit pour l'ensemble des Maires. Tous les Maires sont aussi membres du bureau du Conseil de Territoire. Et quand on choisit l'indemnité au Territoire, pour vous éviter de dire n'importe quoi, sachez qu'on ne peut pas la cumuler avec la Métropole, même si l'on est tenu de siéger à la Métropole, ce qui a été mon cas au cours de la mandature précédente pour zéro indemnité, comme nous le faisons dans beaucoup d'organismes. Et si vous divisez le montant de l'indemnité du Maire par le nombre d'heures que l'on fait, eh bien vous êtes à peu près à 10 % au-dessous du SMIC. Donc, il faut aussi mettre les choses en perspective, et ne pas tomber dans un poujadisme qui, justement, viserait à rabaisser le sens de l'action qui est faite pour le bien commun. »

*(Applaudissements)*

Et par ailleurs, puisque vous êtes allé sur ce terrain-là, je vous dirai que moi, je n'ai jamais fait d'accession sociale à la propriété avec ces indemnités-là. »

*(Applaudissements)*

Donc je vous propose que l'on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires sur cette décision ? Est-ce qu'il y a des avis contraires ? 3 avis contraires. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Donc 8 abstentions. Et des votes pour ? Merci. Vous avez voté contre vos indemnités (*Éclats de rires*) en disant que c'était nécessaire. Bon, je laisse chacun libre de sa conception des choses. Ensuite nous allons procéder au point suivant. »

### **À la majorité,**

#### **38 votes pour,**

M. JEANNE, Aurore THIROUX, Michel DUVAUDIER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Saphir AKKOUCHE, Christine ARRON, Patrice LATRONCHE, Sabrina ABCHICHE, Grégory GOUPIL, Asma ASHRAF, Yohann PICOT, Céline THEOPHILE, Léon NGANDE, Odile LE THIES, Wilfrid BASTIN, Sophie AMAR, Philippe DUBUS, Martine SANZ, Henrique RIBEIRO, Caroline BOICHOT, Philippe LHOSTE, Geneviève CARPE, David SLIMOVICI, Cristina DE OLIVEIRA, Thomas SZOLLOSI, Delphine BERTRAND, Yannick BANTSIMBA, Isabel CIPRIANO, Jean-Claude FORHAN, Tatiana SAUSSEREAU, Xavier ANCIAUX, Anna-Maria ANTONIE, Arif HIRIDJEE, Inès CASTELLAR, Alain MESNAGER, Isabelle DEISS, Bernard GAUDIERE, Jacqueline BENAHMED

#### **3 votes contre,**

**8 abstentions,**

Julien LEGER, Caroline ADOMO, Mamadou SY, Rosalie MORGADO, Matthieu LAMOTTE, Charlotte MALEK, Tidjan JACQUIN  
BEAUDOIN, Zohra KASSOU

## **7) Délégations données au Maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales**

### **Monsieur le Maire**

« Vous avez reçu le document qui est donné au Maire pour l'attribution de certaines décisions dans le cadre de l'article L2122-22. Donc, est-ce qu'il y a des remarques sur ce point ? Monsieur Tidjan JACQUIN. »

### **M. JACQUIN BEAUDOIN**

« Oui, merci Monsieur le Maire. Nous considérons que les délégations proposées, notamment en matière de marchés publics, posent un vrai problème de transparence. Nous souhaitons faire le lien avec le débat que nous avons eu précédemment dans ce même Conseil sur la décision prise dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Dans cette délibération, à présent, il nous est demandé de vous accorder un certain nombre de délégations importantes. Pour rappel, dans notre droit, c'est bien le Conseil municipal qui décide et le Maire qui exécute les décisions. Ce principe, il est fondamental, et il est important pour nous que l'ensemble des élus, des représentants des Campinoises et des Campinois, de la majorité comme de l'opposition, puissent prendre part à cette décision, discuter, débattre et voter. C'est vous-même qui l'avez dit : la démocratie locale et les politiques locales, ça prend du temps, et il nous paraît important de prendre le temps que l'ensemble du Conseil municipal et l'ensemble des représentants des Campinoises et des Campinois puissent prendre part à ces décisions et qu'elles ne soient pas l'émanation du chemin personnel d'un seul homme. Or, nous sortons d'un mandat où, à plusieurs reprises, des décisions importantes prises dans le cadre de vos délégations n'ont pas donné lieu aux explications nécessaires. Des élus nombreux nous ont indiqué ne pas avoir obtenu les informations demandées, notamment sur certains dossiers, comme les avis des Domaines. Et par ailleurs, je vous rappelle que l'article 4 de cette délibération qui vous permet de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics nous pose particulièrement question. Au regard des éléments évoqués précédemment, cette délégation nous paraît excessive et insuffisamment encadrée. C'est pourquoi nous considérons que ce sujet doit faire l'objet d'un véritable débat et d'une véritable discussion en Conseil municipal. Dans ces conditions, nous ne pouvons pas soutenir cette délibération. Le groupe Agir ensemble pour Champigny votera donc contre. Je vous remercie. »

*(Applaudissements)*

### **Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y a pas d'autres interventions. Écoutez, je vais vous répondre. Vous savez, le fonctionnement d'une mairie, ce n'est pas simplement que les Conseils municipaux. Il y a parfois des urgences. Quand vous avez un sujet, justement, comme vous l'avez évoqué, de préemption, on a des délais à tenir et, si on attend le Conseil, eh bien c'est fini. Donc, il faut aussi pouvoir agir, et tout se fait en pleine transparence, puisque l'ensemble des décisions qui sont prises sont communiquées au Conseil municipal. Et je vais vous le dire, vous en parlerez avec ceux qui vous ont précédé, ou ceux qui sont encore présents qui étaient déjà dans la mandature précédente, en règle générale, nous avons passé facilement une demi-heure à chaque fois sur les questions de décisions et, à chaque fois, j'ai apporté les réponses nécessaires. Quant aux marchés publics, je vous rappelle que vous allez avoir la possibilité d'avoir un siège au sein de la Commission d'appel d'offres, et donc les choses se font en complète transparence. Et je suis assez surpris de cette remarque. Puisque certains aiment bien rappeler qu'il y avait déjà des indemnités qui existaient auparavant, je rappellerai aussi qu'il n'y avait absolument aucune transparence auparavant. Les décisions concernant les marchés n'étaient jamais publiées, ni au titre des décisions ni sur le site de la Ville. Nous, tout est transparent, et chaque concitoyen d'ailleurs peut regarder ce qui se passe, contrairement à ce qui était évoqué. Voilà. Donc, je vous propose de passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Un avis contraire, 8 avis contraires. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Madame KEITA, on n'a pas suivi. Vous êtes contre ? Abstention ? »

### **Mme KEITA-GASSAMA**

« On vote pour quoi là ? »

### **Monsieur le Maire**

« On vote le point 7. Donc je reprends : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Donc 11 votes contre, et donc le point est adopté, je vous remercie. Alors on va peut-être quand même formaliser parce des fois il y a un peu de procédure. Est-ce qu'il y a des votes pour ? Voilà, donc comme ça, le point est adopté. Merci. Point numéro 8. »

### **À la majorité,**

#### **38 votes pour,**

Laurent JEANNE, Aurore THIROUX, Michel DUVAUDIER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Saphir AKKOUICHE, Christine ARRON, Patrice LATRONCHE, Sabrina ABCHICHE, Grégory GOUPIL, Asma ASHRAF, Yohann PICOT, Céline THEOPHILE, Léon NGANDE, Odile LE THIES, Wilfrid BASTIN, Sophie AMAR, Philippe DUBUS, Martine SANZ, Henrique RIBEIRO, Caroline BOICHOT, Philippe LHOSTE, Geneviève CARPE, David SLIMOVICI, Cristina DE OLIVEIRA, Thomas SZOLLOSI, Delphine BERTRAND, Yannick BANTSIMBA, Isabel CIPRIANO, Jean-Claude FORHAN, Tatiana SAUSSEREAU, Xavier ANCIAUX, Anna-Maria ANTONIE, Arif HIRIDJEE, Inès CASTELLAR, Alain MESNAGER, Isabelle DEISS, Bernard GAUDIERE, Jacqueline BENAHMED

#### **11 votes contre,**

Julien LEGER, Caroline ADOMO, Mamadou SY, Rosalie MORGADO, Matthieu LAMOTTE, Charlotte MALEK, Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Zohra KASSOU, Fily KEITA GASSAMA, Thierry GUINTRAND, Teresa GARCIA

## 8) Élection des 12 conseillers territoriaux qui siègeront au Conseil de territoire de PEMB

### Monsieur le Maire

« Nous allons avoir à procéder à la représentation de notre Ville au sein du Conseil de Territoire Paris-Est Marne & Bois. Vous le savez, l'organisme du Territoire est une émanation, depuis 2016, de la loi NOTRe, qui a permis de créer à la fois la Métropole et en même temps les Territoires. Donc notre Territoire Paris-Est Marne & Bois comporte 13 communes, 90 membres dont 14 conseillers pour la commune de Champigny-sur-Marne et, au titre des articles L5211-6-1 et 6-2 du CGCT et au regard de l'accord conclu dans le cadre de l'article L5219-9-1 du même CGCT, eh bien nous allons procéder à la nomination des 12 conseillers territoriaux à bulletin secret au scrutin de liste avec une représentation proportionnelle à la plus forte moyenne selon les règles du scrutin.

Alors on a 14 membres de la Ville de Champigny au sein de l'EPT, mais deux sont nommés de droit, à savoir Aurore THIROUX et moi puisque, comme vous avez pu le voir sur le bulletin de vote lors des élections de dimanche dernier, les conseillers métropolitains deviennent automatiquement conseillers territoriaux. Donc, j'appelle les listes pour le Conseil de Territoire : Monsieur LÉGER, on a reçu votre bulletin, Monsieur GUINTRAND et Madame AMAR. Donc, je vais inviter les membres du Conseil à se prononcer, et ensuite nous procéderons au dépouillement avec nos scrutateurs.

*(Tandis que Monsieur le Maire appelle nominativement les élus, l'appariteur confirme la participation de chacun en précisant « a voté ».)*

Aurore THIROUX  
Patrice LATRONCHE  
Sophie AMAR  
Grégory GOUPIL  
Catherine MUSSOTTE-GUEDJ  
Yohann PICOT  
Christine ARRON  
Philippe DUBUS  
Sabrina ABCHICHE  
Saphir AKKOUCHE  
Odile LE THIES  
Michel DUVAUDIER  
Geneviève CARPE  
Léon NGANDÉ  
Asma ASHRAF  
Wilfrid BASTIN

*(Monsieur le Maire vote au passage de l'urne)*

Céline THÉOPHILE  
Martine SANZ  
Henrique RIBEIRO  
Caroline BOICHOT  
Philippe LHOSTE  
David SLIMOVICI  
Cristina DE OLIVEIRA

Thomas SZOLLOSI  
Delphine BERTRAND  
Yannick BANTSIMBA  
Isabel CIPRIANO  
Jean-Claude FORHAN  
Tatiana SAUSSEREAU  
Xavier ANCIAUX  
Anna-Maria ANTONIE  
Arif HIRIDJEE  
Inès CASTELLAR  
Alain MESNAGER  
Isabelle DEISS  
Bernard GAUDIÈRE  
Jacqueline BENAHMED  
Julien LÉGER  
Caroline ADOMO  
Mamadou SY  
Rosalie MORGADO  
Matthieu LAMOTTE  
Charlotte MALEK  
Tidjan JACQUIN  
Zohra KASSOU  
Fily KEITA-GASSAMA  
Thierry GUINTRAND  
Teresa GARCIA

Je vais proposer à Inès CASTELLAR et à Tidjan JACQUIN de venir procéder au dépouillement. »

*(Les deux scrutateurs procèdent au dépouillement et annoncent le nom de la liste figurant sur chaque bulletin tandis que les services de l'administration opèrent le décompte.)*

**Mme CASTELLAR (à Monsieur le Maire)**

« Ils se sont trompés, ils ont mis le bulletin CAO au lieu de bulletin PEMB. »

**Monsieur le Maire**

« Ça ne peut pas être compté. »

**Mme CASTELLAR**

« Il y a un bulletin nul. Un bulletin CAO a été mis dans l'urne au lieu de PEMB. »

**Monsieur le Maire**

« Il y a une erreur de bulletin. Oui, mais là, le scrutin est clos, donc le bulletin est considéré comme nul. On va laisser le soin à l'administration de faire le calcul pour annoncer la liste des élus qui représenteront la ville de Champigny au Conseil de Territoire. » [...]

### **Monsieur le Maire**

« Nous allons procéder à la lecture des résultats.

Nombre de votants : 49

Nombre de suffrages exprimés déclarés nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 48

Ont obtenu :

La liste Pour Champigny : 38 voix, soit 10 sièges ;

La liste Julien LÉGER : 7 voix, soit 2 sièges ;

La liste de Fily KEITA : 3 voix, donc 0 siège.

Donc les élus seront Madame AMAR, Monsieur DUVAUDIER, Madame MUSSOTTE-GUEDJ, Monsieur DUBUS, Madame ABCHICHE, Monsieur LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Monsieur RIBEIRO, Madame ASHRAF, Monsieur GAUDIÈRE, Monsieur LÉGER et Madame ADOMO.

Nous allons procéder au point suivant, la commission d'appel d'offres. »

### ***Au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne***

#### **9) Commission d'appel d'offres (CAO) - Désignation des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants**

### **Monsieur le Maire**

« Pour la Commission d'appel d'offres, nous allons désigner les 5 membres titulaires et 5 membres suppléants dans le cadre de l'article L1414-2 du CGCT. Nous allons procéder, comme dans toutes les communes de plus de 3500 habitants, à la désignation des 5 membres et des 5 membres suppléants au sein de la Commission d'appel d'offres. Donc, j'appelle les listes qui se présentent pour cette Commission d'appel d'offres. Monsieur GUINTRAND. Vous voulez prendre la parole ? Non, c'est juste pour signaler que vous présentez votre liste. Madame MALEK aussi, j'imagine. »

### **Mme MALEK**

« Oui, j'ai une demande à vous faire. J'aurai besoin d'un bulletin, puisque je me suis trompée de bulletin et je vois que vous ne l'avez pas compté. Et je veux faire préciser, parce que, pour moi, il n'y avait pas d'enjeu tout à l'heure, que votre ordonnancement sur le bulletin d'adjoints était erroné, puisque Monsieur NGANDÉ était noté 12<sup>e</sup> adjoint et que vous avez nommé plutôt Monsieur DUVAUDIER. Donc, je remarque que, évidemment, l'erreur est humaine. J'en ai fait une, vous en faites aussi, et vous faites procéder devant tout le monde à ce que la mienne ne soit pas comptabilisée, mais la vôtre, elle l'a été parce que, de toute façon, il n'y avait aucun enjeu. »

### **Monsieur le Maire**

« Ce qui compte, c'est ce qui a été décidé au sein de ce Conseil. Si vous avez besoin de faire une photocopie, on a une photocopieuse, donc on peut faire une copie pour vous donner le bulletin. Voilà, les services l'ont déjà fait. Ils vont vous remettre un bulletin, il n'y a pas de souci. Donc, nous allons procéder au vote. Oui, Madame ADOMO, vous voulez intervenir ? »

### **Mme ADOMO**

« Oui, merci Monsieur le Maire. C'est pour préciser qu'il y avait deux listes. Il y a aussi la nôtre, en fait. »

**Monsieur le Maire**

« Oui, Madame MALEK l'a précisé. Monsieur LÉGER, vous voulez préciser qu'il y a une liste ? »

**M. LÉGER**

« Avant de désigner les membres à la CAO, le CM doit-il normalement fixer les modalités de dépôt des listes, et donc les fixer par un vote ou par quelque chose comme ça ? »

**Monsieur le Maire**

« Non il n'y a pas de nécessité. Vous avez annoncé les listes, vous avez fourni les bulletins, on va pouvoir procéder au vote. Je ne pense pas qu'il y ait de difficultés particulières par rapport à cela. Donc on va procéder au vote, on va commencer par la tribune. »

*(Tandis que Monsieur le Maire appelle nominativement les élus, l'appariteur confirme la participation de chacun en précisant « a voté ».)*

Aurore THIROUX

Patrice LATRONCHE

Sophie AMAR

Grégory GOUPIL

Catherine MUSSOTTE-GUEDJ

Yohann PICOT

Christine ARRON

Philippe DUBUS

Sabrina ABCHICHE

Saphir AKKOUICHE

Odile LE THIES

Michel DUVAUDIER

Geneviève CARPE

Léon NGANDÉ

Asma ASHRAF

Wilfrid BASTIN

*(Monsieur le Maire vote au passage de l'appariteur)*

Céline THÉOPHILE

Martine SANZ

Henrique RIBEIRO

Caroline BOICHOT

Philippe LHOSTE

David SLIMOVICI

Cristina DE OLIVEIRA

Thomas SZOLLOSI

Delphine BERTRAND

Yannick BANTSIMBA

Isabel CIPRIANO

Jean-Claude FORHAN

Tatiana SAUSSEREAU

Xavier ANCIAUX

Anna-Maria ANTONIE

Arif HIRIDJEE  
Inès CASTELLAR  
Alain MESNAGER  
Isabelle DEISS  
Bernard GAUDIÈRE  
Jacqueline BENAHMED  
Julien LÉGER  
Caroline ADOMO  
Mamadou SY  
Rosalie MORGADO  
Matthieu LAMOTTE  
Charlotte MALEK  
Tidjan JACQUIN  
Zohra KASSOU  
Fily KEITA-GASSAMA  
Thierry GUINTRAND  
Teresa GARCIA

Je vais donc inviter nos deux scrutateurs qui auront eu beaucoup de travail aujourd'hui. Il restera encore une opération ensuite. Quand on est jeune, ce n'est pas un problème... »

*(Les deux scrutateurs procèdent au dépouillement et annoncent le nom de la liste figurant sur chaque bulletin tandis que les services de l'administration opèrent le décompte.)*

#### **Monsieur le Maire**

« Merci à nos scrutateurs. Je pense qu'ils peuvent varier les plaisirs, s'ils le souhaitent, pour le prochain, s'ils veulent alterner. Donc, pendant que l'administration va faire les comptes, avant d'officialiser ces résultats, je vous propose, sans plus attendre, de passer à la commission de délégation de service public. »

#### ***Au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste***

#### **10) Commission de la délégation de service public (CDSP) - Désignation des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants**

#### **Monsieur le Maire**

« On va pouvoir procéder au vote dans le cadre de l'article L1411-1 du CGCT pour la Commission de délégation de service public. Même chose que pour la CAO pour un nombre de membres de 5 titulaires et 5 suppléants. Donc, on va procéder tout de suite au scrutin et après j'officialiserai le scrutin de la CAO.

Alors l'administration est allée très vite, je vais pouvoir officialiser le résultat tout de suite.

49 votants :

Aucun suffrage nul ou blanc ;

49 suffrages exprimés.

La liste Pour Champigny a obtenu 4 sièges, et la liste de Monsieur LÉGER un siège. Donc, les membres de la commission seront en titulaires : Madame AMAR, Madame THIROUX, Monsieur GAUDIÈRE, Madame BENAHMED, et Madame ADOMO ; et en suppléants

Monsieur FORHAN, Madame CARPE, Monsieur NGANDÉ, Monsieur BASTIN et Monsieur Tidjan JACQUIN.

Donc on va pouvoir procéder au vote de la CDSP.

*(Tandis que Monsieur le Maire appelle nominativement les élus, l'appariteur confirme la participation de chacun en précisant « a voté ».)*

Aurore THIROUX

Patrice LATRONCHE

Sophie AMAR

*(Monsieur le Maire vote au passage de l'appariteur)*

Grégory GOUPIL

Catherine MUSSOTTE-GUEDJ

Yohann PICOT

Christine ARRON

Philippe DUBUS

Sabrina ABCHICHE

Saphir AKKOUCHE

Odile LE THIES

Michel DUVAUDIER

Geneviève CARPE

Léon NGANDÉ

Asma ASHRAF

Wilfrid BASTIN

Céline THÉOPHILE

Martine SANZ

Henrique RIBEIRO

Caroline BOICHOT

Philippe LHOSTE

David SLIMOVICI

Cristina DE OLIVEIRA

Thomas SZOLLOSI

Delphine BERTRAND

Yannick BANTSIMBA

Isabel CIPRIANO

Jean-Claude FORHAN

Tatiana SAUSSEREAU

Xavier ANCIAUX

Anna Maria ANTONIE

Arif HIRIDJEE

Inès CASTELLAR

Alain MESNAGER

Isabelle DEISS

Bernard GAUDIÈRE

Jacqueline BENAHMED

Julien LÉGER

Caroline ADOMO

Mamadou SY

Rosalie MORGADO  
Matthieu LAMOTTE  
Charlotte MALEK  
Tidjan JACQUIN  
Zohra KASSOU  
Fily KEITA-GASSAMA  
Thierry GUINTRAND  
Teresa GARCIA

Donc j'appelle les scrutateurs. »

*(Les deux scrutateurs procèdent au dépouillement et annoncent le nom de la liste figurant sur chaque bulletin tandis que les services de l'administration opèrent le décompte.)*

### **Monsieur le Maire**

« Merci. Nous allons pouvoir procéder au résultat. Alors pour la commission de la délégation de service public :

49 votants ;

0 déclaré nul ou blanc ;

49 suffrages exprimés.

La liste Pour Champigny obtient 4 sièges et la liste de Monsieur LÉGER obtient un siège et Madame KEITA zéro. Donc les titulaires de cette commission seront Christine ARRON, Alain MESNAGER, Grégory GOUPIL, Odile LE THIES, Zohra KASSOU, et les suppléants Isabelle DEISS, Patrice LATRONCHE, Michel DUVAUDIER, Yannick BANTSIMBA et Matthieu LAMOTTE.

Je sais que c'est un peu fastidieux pour le public, mais on a besoin que, rapidement, nos organes fonctionnent. Et je précise d'ailleurs qu'au sein de ces organes internes à la collectivité, le Maire est Président de droit sur l'ensemble de ces organes. Alors, nous allons passer ensuite au point numéro 11, qui est la fixation du nombre de membres composant le CCAS. »

### ***Au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste***

#### **11) Fixation du nombre de membres composant le CCAS**

### **Monsieur le Maire**

« Nous avons, conformément aux articles 123-6 et 123-1 et suivants, la nécessité de fixer le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS dans la limite maximale de 16 membres. Outre le Maire, qui est Président de droit, comme je viens de l'évoquer, il est proposé de le fixer à 12 membres pour l'intégralité du CCAS, qui n'est pas composé que d'élus du Conseil municipal. Il y a 6 personnes qui sont nommées en tant que personnes qualifiées qui interviennent dans les questions relatives au CCAS et 6 élus qui vous sont proposés et qui vont faire l'objet d'un scrutin de liste, comme on vient de l'avoir pour la CAO ou la CDSP. Donc, sur la fixation du nombre d'élus, et je ne parle que de la fixation, on ne parle pas encore de listes, est-ce qu'il y a des remarques ? Monsieur LÉGER. »

## **M. LÉGER**

« C'est cohérent avec notre intervention sur la vie démocratique et la participation d'un maximum d'élus à ces instances qui sont extrêmement importantes. Nous vous demandons de pouvoir augmenter le nombre d'élus, de passer de 12 éventuellement à 16, afin de permettre à différentes listes, dont la nôtre, par exemple, d'avoir plusieurs membres, ce qui permettrait en fait d'avoir une possibilité d'alternance entre les membres qui travaillent. Ces commissions ont lieu - peut-être à votre connaissance, ça a peut-être changé - en journée, et afin d'avoir une bonne représentation démocratique, puisque je crois que l'on y gagne tous, vous comme nous, à avoir l'opposition dans les instances. Et bien qu'elle puisse passer à 16 et, du coup, qu'il y ait un peu plus d'élus qui soient nommés, voilà notre demande, Monsieur le Maire. »

## **Monsieur le Maire**

« Alors, écoutez, je crois que vous allez être un petit peu déçu, non pas parce que je serais dans un refus de votre proposition qui semble intéressante, mais il se trouve que l'on a passé un mandat et qu'un des membres de votre groupe actuel a été membre de ce Conseil d'administration. Je peux le nommer, c'est monsieur SY. Nous ne l'avons jamais vu au cours des 6 années qui viennent de s'écouler, il n'est jamais venu une fois. Moi, je veux bien faire plus de représentation, mais la première des choses, c'est de venir. Il n'est jamais venu, (*Applaudissements*) donc on restera sur ce nombre d'élus. Vous voyez, il y en a qui parlent du social et il y en a qui s'en occupent. Nous allons passer au vote. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté à l'unanimité, je vous remercie. Donc nous allons maintenant procéder à l'élection des membres composant le Conseil d'administration. »

## ***A l'unanimité***

### **12) Élection des membres composant le Conseil d'administration du CCAS**

## **Monsieur le Maire**

« En tout cas, les 6 élus, c'est aussi précieux dans ce Conseil d'administration. Il m'arrive régulièrement de le présider avec la Vice-présidente en charge du CCAS, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ. Nous avons aussi besoin, bien sûr, des associations qui sont mobilisées, à la fois des associations qui travaillent dans le lien social, mais aussi des syndicats, enfin de l'ensemble des partenaires qui sont représentés. Donc, je vais faire l'appel à candidatures pour le Conseil d'administration du CCAS : quelles sont les listes qui se présentent ? Monsieur LÉGER, Monsieur GUINTRAND. Et donc nous avons aussi une liste. Nous allons pouvoir procéder au scrutin secret de liste, selon les règles de la représentation proportionnelle au plus fort reste. »

*(Monsieur le Maire ouvre le vote. Tandis qu'il appelle nominativement les élus, l'appariteur confirme la participation de chacun en précisant « a voté ».)*

Aurore THIROUX  
Patrice LATRONCHE  
Sophie AMAR  
Grégory GOUPIL

Catherine MUSSOTTE-GUEDJ  
Yohann PICOT  
Christine ARRON  
Philippe DUBUS  
Sabrina ABCHICHE  
Saphir AKKOUCHE  
Odile LE THIES  
Michel DUVAUDIER  
Geneviève CARPE  
Léon NGANDÉ  
Asma ASHRAF  
Wilfrid BASTIN  
Céline THÉOPHILE  
Martine SANZ  
Henrique RIBEIRO  
Caroline BOICHOT  
Philippe LHOSTE  
David SLIMOVICI  
Cristina DE OLIVEIRA  
Thomas SZOLLOSI  
Delphine BERTRAND  
Yannick BANTSIMBA  
Isabel CIPRIANO  
Jean-Claude FORHAN  
Tatiana SAUSSEREAU  
Xavier ANCIAUX  
Anna-Maria ANTONIE  
Arif HIRIDJEE  
Inès CASTELLAR  
Alain MESNAGER  
Isabelle DEISS  
Bernard GAUDIÈRE  
Jacqueline BENAHMED  
Julien LÉGER  
Caroline ADOMO  
Mamadou SY  
Rosalie MORGADO  
Matthieu LAMOTTE  
Charlotte MALEK  
Tidjan JACQUIN  
Zohra KASSOU  
Fily KEITA-GASSAMA  
Thierry GUINTRAND  
Teresa GARCIA

Bien, je vais solliciter une nouvelle fois nos scrutateurs. »

*(Les deux scrutateurs procèdent au dépouillement et annoncent le nom de la liste figurant sur chaque bulletin tandis que les services de l'administration opèrent le décompte.)*

**Monsieur le Maire**

Donc pour le CCAS, nous avons :

49 votants :

48 suffrages exprimés ;

Un bulletin nul.

Ont obtenu :

La liste Pour Champigny 5 sièges ;

Et la liste de Julien LÉGER un siège.

Donc seront au Conseil d'administration Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Sophie AMAR, Geneviève CARPE, Asma ASHRAF, Isabelle DEISS et Julien LÉGER.

Alors nous allons aborder maintenant le point numéro 13. »

**A l'unanimité**

**13) Décision de ne pas procéder au scrutin secret**

**Monsieur le Maire**

« Le point 13 est la décision à l'unanimité par le Conseil municipal de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations ou représentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin, comme nous venons de le faire en application de l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales. Il est donc proposé de mettre en œuvre cette possibilité pour la durée du mandat. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Madame KASSOU. »

**Mme KASSOU**

« Monsieur le Maire, la question du mode de scrutin ne peut être traitée de manière uniforme pour l'ensemble des délibérations. Selon la nature des décisions, les enjeux ou les personnes concernées, il peut être nécessaire de recourir à une modalité différente. Nous considérons qu'il doit être possible, par le Conseil municipal, de décider au cas par cas du recours ou non au scrutin secret en fonction des situations. C'est une garantie de souplesse, mais aussi de vrai fonctionnement démocratique de notre assemblée. En l'état, la délibération qui nous est proposée ne permet pas cette souplesse et ne nous convient pas. Le groupe Agir ensemble pour Champigny votera donc contre. Merci. »

**Monsieur le Maire**

« C'est bien noté. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? En tout cas, ce que je peux vous dire, c'est qu'à chaque fois que nous avons été sollicités pour faire un mode de scrutin secret, je ne m'y suis jamais opposé. Donc, il n'y a pas de difficulté particulière, et cela nous permet souvent, sur des délibérations qui n'ont pas d'enjeu particulier, de gagner du temps. C'est vraiment l'esprit de ce point. Donc, nous allons procéder au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? 3 abstentions. Qui est pour ? Je vous remercie. Alors, le point numéro 14, l'adoption du règlement intérieur. »

## À la majorité,

### 38 votes pour,

M. JEANNE, Aurore THIROUX, Michel DUVAUDIER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Saphir AKKOCHE, Christine ARRON, Patrice LATRONCHE, Sabrina ABCHICHE, Grégory GOUPIL, Asma ASHRAF, Yohann PICOT, Céline THEOPHILE, Léon NGANDE, Odile LE THIES, Wilfrid BASTIN, Sophie AMAR, Philippe DUBUS, Martine SANZ, Henrique RIBEIRO, Caroline BOICHOT, Philippe LHOSTE, Geneviève CARPE, David SLIMOVICI, Cristina DE OLIVEIRA, Thomas SZOLLOSI, Delphine BERTRAND, Yannick BANTSIMBA, Isabel CIPRIANO, Jean-Claude FORHAN, Tatiana SAUSSEREAU, Xavier ANCIAUX, Anna-Maria ANTONIE, Arif HIRIDJEE, Inès CASTELLAR, Alain MESNAGER, Isabelle DEISS, Bernard GAUDIERE, Jacqueline BENAHMED

### 8 votes contre,

Julien LEGER, Caroline ADOMO, Mamadou SY, Rosalie MORGADO, Matthieu LAMOTTE, Charlotte MALEK, Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Zohra KASSOU

### 3 abstentions,

Fily KEITA GASSAMA, Thierry GUINTRAND, Teresa GARCIA

## 14) Règlement intérieur du Conseil municipal

### Monsieur le Maire

« Il relève du Conseil municipal de fixer le règlement intérieur. Il y a eu peu d'évolutions par rapport au mandat précédent. Et donc il vous est proposé de l'adopter, si vous en êtes d'accord, à main levée. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame MALEK. »

### Mme MALEK

« Monsieur le Maire, le règlement intérieur est un texte essentiel. Il ne s'agit pas simplement d'un document technique, mais bien du cadre qui va organiser le fonctionnement démocratique de notre Conseil municipal et les droits de l'ensemble des élus pour toute la mandature. Par ailleurs, nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que le temps dont nous disposons aujourd'hui est très court pour travailler sereinement l'ensemble des dispositions de ce document. Or, il s'agit d'un texte structurant pour le fonctionnement démocratique de notre assemblée et pour le respect des droits de l'opposition. Nous comprenons qu'un règlement intérieur est nécessaire pour démarrer la mandature, mais nous pensons qu'un nouveau débat approfondi doit pouvoir être organisé dans un délai raisonnable. C'est pourquoi nous proposons que ce sujet puisse être réinscrit à l'ordre du jour dans les prochains mois, par exemple au début de l'année prochaine, afin de permettre un travail plus approfondi et partagé. Nous avons donc décidé de formuler plusieurs propositions d'amélioration, et nous vous proposons d'intégrer ces dispositions dans votre délibération. D'abord, nous demandons à disposer pleinement de nos droits en tant qu'élus d'opposition, c'est-à-dire un accès réel aux supports de communication de la Ville, ainsi qu'un local permettant d'exercer correctement notre mandat. Ensuite, nous proposons d'aller plus loin en matière de démocratie locale. Nous vous proposons d'intégrer dans ce règlement plusieurs dispositions concrètes : la tenue d'une séance annuelle consacrée aux propositions de l'opposition ainsi que la possibilité, pour les habitants, de saisir le Conseil municipal, par exemple à partir de 1000 signatures. Nous souhaitons également renforcer les exigences de transparence, notamment sur l'accès aux documents, aux marchés publics et sur les conditions dans lesquelles les décisions sont prises et apportées à la connaissance des élus.

Plus globalement, nous considérons que le fonctionnement du Conseil doit permettre un véritable débat démocratique : droit d'amendement, organisation claire des questions orales et possibilité de décider du mode de scrutin selon les situations. Nous vous proposons donc d'intégrer ces dispositions dans votre délibération. Je vous remercie. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Est-ce qu'il y avait d'autres interventions ? Madame GARCIA. »

**Mme GARCIA**

« Alors, c'est une intervention très courte pour dire que l'on soutient totalement les propositions de Madame MALEK, et que cela nous semble absolument nécessaire pour avoir un Conseil municipal plus démocratique et plus transparent. »

**Monsieur le Maire**

« Bien, c'est noté. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non ? Eh bien, écoutez, j'entends ce que vous dites. Simplement, si nous n'adoptons pas notre règlement intérieur aujourd'hui, vous ne pourrez pas obtenir ce que vous demandez. Pour quelle raison ? Tout simplement parce que vous demandez qu'il y ait de la communication dans le journal municipal, et les tribunes sont réglementées par ce règlement intérieur. Donc, si nous ne l'adoptons pas aujourd'hui, vous ne pourrez pas paraître dans le prochain bulletin municipal, ce qui nous avait été reproché d'ailleurs lors du précédent mandat. Donc, je pense qu'il faut aller dans votre sens. Quant au local, il est prévu, il est réglementaire. La question de la transparence sur les marchés publics, je l'évoquais. Vous disposez d'un siège au niveau de la CAO, donc vous aurez l'intégralité des informations, comme tout membre de la Commission d'appel d'offres. C'est donc Madame ADOMO qui sera chargée de communiquer avec l'ensemble de votre équipe. Et donc nous n'avons pas à intervenir de ce point de vue là. Moi, ce que je vous propose, c'est de l'adopter en l'état. Si vous avez des propositions complémentaires, vous nous les écrirez, on pourra éventuellement le revoter, mais on a besoin de définir, aujourd'hui même, ces éléments-là, et notamment les commissions sur lesquelles on va avoir à se prononcer, puisqu'elles figurent bien au titre du règlement intérieur. Et il faut que l'on nomme rapidement les commissions. C'est comme la commission d'appel d'offres, on a besoin d'aller rapidement, comme pour le Territoire. Le territoire, on va se réunir prochainement, on a besoin des élus de Champigny au Territoire, cela nous est demandé de façon tout à fait logique, et il en est de même sur la commission d'appel d'offres ou sur l'Établissement public de géothermie. Nous avons à faire fonctionner les établissements dès les prochains jours, donc on ne peut pas se permettre de reporter au début de l'année prochaine, sinon cela voudrait dire que, pendant toute cette période-là, vous ne pourriez pas communiquer, ce qui ne serait pas très démocratique pour le coup. Voilà, je vous propose de passer au vote. Monsieur LÉGER, vous voulez réintervenir brièvement ? »

**M. LÉGER**

« Effectivement, notre propos a été de dire que l'on avait besoin d'un règlement intérieur. Ça, on ne le nie pas. Il y a eu des demandes précises qui vous ont été formulées, notamment l'accès aux supports de communication. Je crois que l'on a oublié d'ajouter « numérique », le Facebook de la Ville. On a aussi des droits, et on vous a demandé à ce que l'on puisse effectivement vous formuler des propositions pour un nouveau vote. Vous venez d'accepter, entrouvrez l'idée que l'on pourrait rediscuter de ces questions. Donc nous, notre groupe, va avoir une attitude qui va être constructive, au sens où l'on va donner la consigne de vote que

soit on vote « pour », soit on s'abstient, selon que l'on vous fait confiance pour rouvrir demain ce vrai dialogue, parce que certains élus de l'ancienne mandature nous disent qu'en général, ils n'ont pas forcément eu gain de cause sur leurs demandes. Donc, notre groupe s'abstiendra ou votera « pour ».

### **Monsieur le Maire**

« Très bien, c'est noté. On va passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? 3 abstentions. Des votes pour ? Donc le point est adopté, je vous remercie. Donc, maintenant nous allons pouvoir, puisque le règlement intérieur est adopté, passer à la création des commissions permanentes. »

## **À l'unanimité des suffrages exprimés,**

### **46 votes pour,**

M. JEANNE, Aurore THIROUX, Michel DUVAUDIER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Saphir AKKOUICHE, Christine ARRON, Patrice LATRONCHE, Sabrina ABCHICHE, Grégory GOUPIL, Asma ASHRAF, Yohann PICOT, Céline THEOPHILE, Léon NGANDE, Odile LE THIES, Wilfrid BASTIN, Sophie AMAR, Philippe DUBUS, Martine SANZ, Henrique RIBEIRO, Caroline BOICHOT, Philippe LHOSTE, Geneviève CARPE, David SLIMOVICI, Cristina DE OLIVEIRA, Thomas SZOLLOSI, Delphine BERTRAND, Yannick BANTSIMBA, Isabel CIPRIANO, Jean-Claude FORHAN, Tatiana SAUSSEREAU, Xavier ANCIAUX, Anna-Maria ANTONIE, Arif HIRIDJEE, Inès CASTELLAR, Alain MESNAGER, Isabelle DEISS, Bernard GAUDIERE, Jacqueline BENAHMED, Julien LEGER, Caroline ADOMO, Mamadou SY, Rosalie MORGADO, Matthieu LAMOTTE, Charlotte MALEK, Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Zohra KASSOU

### **3 abstentions,**

Fily KEITA GASSAMA, Thierry GUINTRAND, Teresa GARCIA

## **15) Commissions municipales permanentes – création - compétences et composition**

### **Monsieur le Maire**

« Vous savez qu'avant chaque Conseil municipal, les commissions se réunissent, des commissions thématiques. Et, au regard des dispositions réglementaires, notamment l'article 2121-22 du Code général des collectivités territoriales, nous devons procéder à la fixation du nombre de représentants et du nombre de commissions. Donc nous avons, comme dans la mandature précédente, comme dans celle qui précédait encore, arrêté le nombre à 6 commissions, de telle manière à ce que chaque liste puisse être représentée, comme c'était le cas d'ailleurs dans la précédente mandature, nous avons fixé le nombre de membres par commission à 9, ce qui permet d'avoir effectivement une représentation de chaque liste dans chacune des commissions. Donc l'intitulé des commissions, je vous le communique :

- 1<sup>re</sup> commission, commission des ressources humaines et de l'administration générale ;

- La 2<sup>de</sup> commission est la commission aménagement du territoire, urbanisme, et développement économique ;
- la 3<sup>e</sup> commission, cadre de vie, environnement, mobilité, sécurité ;
- 4<sup>e</sup> commission, santé, solidarité, égalité et inclusion ;
- 5<sup>e</sup> commission, éducation, enfance et jeunesse ;
- 6<sup>e</sup> commission, culture, sport et vie associative.

Donc je vais vous proposer de vous donner des noms par commission, et puis vous complétez avec les noms que vous voulez proposer. Est-ce qu'il y a des interventions ?  
Monsieur Lamotte. »

### **M. LAMOTTE**

« Bonjour. Monsieur le Maire, la loi prévoit que la composition des commissions municipales respecte le principe de représentation proportionnelle afin de garantir l'expression pluraliste des élus au sein du Conseil municipal. Or, en fixant les commissions à 9 membres, la configuration proposée ne permet pas de respecter cet esprit. Les groupes d'opposition se retrouvent chacun avec un seul représentant, alors même que leur poids est très différent. Il y a 8 élus pour notre groupe Agir ensemble pour Champigny et 3 pour La France insoumise, l'union populaire et insoumise. Ce choix ne reflète pas la réalité du peuple, des habitants, et place artificiellement deux groupes sur un pied d'égalité, ce qui n'est pas conforme à l'exigence de pluralisme. Je dis tout cela avec tout le respect que je dois à La France insoumise. En portant les commissions à 12 membres, il devient possible d'aboutir à une répartition plus juste avec 3 sièges pour l'opposition, 2 pour notre groupe et 1 pour une Union populaire insoumise, ce qui correspond davantage au rapport des forces issues du scrutin. Il ne s'agit pas d'une demande politique partisane, mais d'une exigence du respect du fonctionnement démocratique de notre assemblée. Nous proposons donc de porter les commissions à 12 membres afin de garantir une représentation plus fidèle du Conseil municipal. Merci. »

### **Monsieur le Maire**

« Bien, est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non ? Alors je vais apporter quelques éléments, peut-être d'éclaircissement. Vous êtes 11 élus entre les 2 listes, et nous vous avons réservé 12 sièges, donc vous êtes proportionnellement mieux représentés que la majorité. Pour le coup, je crois qu'il ne peut pas y avoir de reproche en la matière sur la représentativité. Ensuite, les sujets d'organisation au sein des deux listes, vous m'excuserez, mais ce n'est pas mon sujet. Ce n'est pas à moi de dire qui doit aller sur telle ou telle commission, c'est à vous de le dire. Et donc c'est la raison pour laquelle nous en resterons à 9 qui sont prévus au titre des 6 commissions. Et je dirais un petit peu la même chose que ce que nous avons connu au niveau du CCAS, en espérant que vous ne demandez pas des sièges pour faire ensuite la politique de la chaise vide, comme nous avons pu le connaître au cours des derniers mois ou des dernières années. (*Applaudissements*) En tout cas, nous allons maintenir à 9 sièges par commission, et je vous invite à vous organiser pour les questions de représentation dans chacune des commissions. Donc je vais procéder à la lecture... »

### **M. LÉGER**

« Je demande à prendre la parole. »

### **Monsieur le Maire**

« Alors brièvement, il faut quand même que l'on avance. »

## **M. LÉGER**

« Non, on ne peut pas... Là vous êtes en train de mordre le trait. Vous êtes en train de vous référer à une ancienne mandature, sans cesse. Mais là, il y a une nouvelle mandature qui commence. Donc on va arrêter ce jeu, s'il vous plaît. Aujourd'hui, vous avez de nouveaux élus qui veulent s'engager, justement dans la vie démocratique, et ce qui s'est passé avant, on ne va pas y revenir à chaque Conseil. Aujourd'hui, nous, on est une nouvelle équipe qui voulons avancer, qui voulons participer, qui voulons tout simplement exiger de vous une règle assez simple, qui est marquée dans les textes : c'est le respect de la proportionnalité. Alors, si vous arrivez à nous expliquer que quand on a 8 élus d'un côté, et 3 élus de l'autre, à la fin on aboutit à un seul élu, et que vous respectez la proportionnalité, eh bien il va falloir que vous nous expliquiez par quelle règle de mathématique vous arrivez à cela. Dans les textes, il est marqué que c'est la proportionnalité qui fixe le nombre de membres dans les commissions. On vous demande simplement cette application stricte, sans commentaires autres. Et vous avez noté aussi que nous et La France insoumise, on n'était pas sur la même liste. On a deux listes depuis le début, on fait des scrutins de liste où l'on présente chacun nos listes, et il y a une proportionnalité. Et sur les commissions, d'un coup, vous ne voudriez pas que l'on puisse se distinguer. Vous faites un tout de nos deux listes. Et vous dites : c'est comme ça la proportionnalité. Il y a donc un sujet majeur là. Vous ne pouvez pas, comme ça, l'évacuer. Et donc on exige d'avoir la représentativité de notre liste, donc on a droit au moins à deux élus par commission. D'ailleurs je reprends votre argument que vous avez utilisé tout à l'heure sur Monsieur Mamadou SY, au moment même où je vous expliquais que c'était justement pour favoriser la participation des élus qui, parfois, en journée ne peuvent pas se libérer. Excusez-moi, quand on a des salaires qui ne sont pas très hauts, effectivement, on ne peut pas manquer le travail régulièrement. Et donc ça arrive. Eh bien, vous voyez, tout à l'heure, vous m'avez répondu : il est abstentionniste, il ne vient jamais. (*Applaudissements*) Eh bien, en même temps, là, on vous propose d'essayer de régler ce problème en ayant deux membres, ce qui permettra qu'à chaque fois vous trouviez un élu pour construire avec vous l'avenir de notre Ville. Je crois que vous devriez vous en réjouir et accepter notre proposition, Monsieur le Maire, à la fois au nom des règles proportionnelles, mais aussi au nom de l'esprit démocratique de notre Ville. Merci. »

(*Applaudissements*)

## **Monsieur le Maire**

« Il n'y a pas d'autres interventions ? Monsieur SY, je vous en prie. On ne revient pas sur le CCAS, hein ? Là, on est sur un autre sujet. »

## **M. SY**

« Je voulais juste insister parce que vous avez toujours envie d'insister sur ma non-présence aux séances du CCAS. Je voudrais juste rappeler que, dans la continuité de ce qu'a dit Julien LÉGER, déjà vous dites faux : j'ai assisté au moins à une séance de commission du CCAS. (*Rires, applaudissements et bravos*) Et, deuxième chose, si je peux me permettre, j'ai écrit, dès le début du mandat, à votre administration en demandant que les horaires soient changés parce que les horaires sont tout le temps en semaine et à 14 h 00. Nous avons des contraintes professionnelles et nous ne gagnons pas 7000 € comme vous, Monsieur. »

(*Applaudissements*)

**Monsieur le Maire**

« Bien. Écoutez, puisque vous allez sur le ton de l'attaque de cette nature, je vous dirai que quand on s'engage, on en accepte les contraintes. Quand nous étions dans l'opposition avec ma collègue Sophie AMAR, elle avait aussi ses contraintes professionnelles. Elle n'a quasiment jamais manqué une séance du CCAS. S'engager, il faut en assumer les conséquences. Et puis, par ailleurs, puisque vous l'avez abordé comme cela, et puis alors le ton « on exige », quand on est dans un Conseil municipal, on demande, on n'exige pas, première chose. Deuxième chose : Monsieur LÉGER, vous parlez de ceux qui travaillent, je ne sais pas si vous les avez rencontrés déjà une fois dans votre vie. *(Applaudissements)*.

En tout cas, puisque vous voulez parler en disant que nous sommes de nouveaux élus, nous avons un autre comportement que les précédents, ils apprécieront d'ailleurs vos camarades. J'ai moi le souvenir, avec ma collègue Sophie AMAR, du mandat de 2008 à 2014 où vous avez été élu, vous avez été conseiller municipal, vous étiez membre de la commission des finances. Moi, je suis venu à chaque commission des finances, et je peux vous dire que ce n'était pas toujours simple d'un point de vue professionnel, en particulier quand j'avais des déplacements en province. Je crois que je n'ai manqué qu'une fois en 6 ans. Vous êtes venu une fois en commission des finances et, au Conseil municipal, vous êtes venu deux fois en 6 ans. Alors moi, je veux bien, mais quand vous parlez de participation, déjà, si vous venez sur les postes que l'on vous propose, je crois que ce sera déjà bien. Donc, nous allons procéder sur le vote avec les 9 propositions.

Nous commençons par la 1<sup>re</sup> commission. Au nom de la majorité municipale, nous proposons dans la 1<sup>re</sup> commission Aurore THIROUX, Sophie AMAR, David SLIMOVICI, Yannick BANTSIMBA, Wilfrid BASTIN, Inès CASTELLAR et Céline THÉOPHILE. Si vous voulez proposer vos candidats pour la 1<sup>re</sup> commission. Madame KEITA. »

**Mme KEITA-GASSAMA**

« Merci. C'était juste pour me proposer pour la 1<sup>re</sup> commission. »

**Monsieur le Maire**

« C'est noté pour la 1<sup>re</sup> commission. Madame ADOMO. »

**Mme ADOMO**

« Je siégerai au sein de la 1<sup>re</sup> commission. »

**Monsieur le Maire**

« C'est noté, parfait.

Ensuite 2<sup>e</sup> commission : la commission aménagement du territoire, urbanisme et développement économique, Michel DUVAUDIER, Philippe DUBUS, Alain MESNAGER, Philippe LHOSTE, Xavier ANCIAUX, Arif HIRIDJEE, Anna-Maria ANTONIE. Qui se propose ensuite pour cette commission ? Monsieur LÉGER, je vous note. Bien. Ensuite le second ? Madame KEITA.

3<sup>e</sup> commission : cadre de vie, environnement, mobilité et sécurité. Pour la majorité, Henrique RIBEIRO, Céline THÉOPHILE, Grégory GOUPIL, Jacqueline BENAHMED, Bernard GAUDIÈRE, Delphine BERTRAND et Caroline BOICHOT. Ensuite Monsieur LAMOTTE ? Et Madame GARCIA.

Pour la 4<sup>e</sup> commission : solidarité, santé, égalité et inclusion. Catherine MUSSOTTE- GUEDJ, Geneviève CARPE, Léon NGANDÉ, Asma ASHRAF, Isabel CIPRIANO, Sabrina ABCHICHE, Isabelle DEISS et Zohra KASSOU. Et ensuite ? Madame GARCIA.

Pour la 5<sup>e</sup> commission : éducation, enfance, jeunesse. Sabrina ABCHICHE, Odile LE THIES, Cristina DE OLIVEIRA, Saphir AKKOUCHE, Martine SANZ, Jean-Claude FORHAN et Yannick BANTSIMBA, Thierry GUINTRAND, Charlotte MALEK.

6<sup>e</sup> commission : culture, sport et vie associative. Patrice LATRONCHE, Christine ARRON, Yohann PICOT, Tatiana SAUSSEREAU, Thomas SZOLLOSI, Isabelle DEISS, Martine SANZ, alors Tidjan JACQUIN et Monsieur Thierry GUINTRAND.

Je vous propose de passer à l'adoption. Est-ce que vous êtes d'accord de voter à main levée ? Pas d'abstention sur le fait de voter à main levée ? Donc qui est pour l'ensemble de ces commissions telles que je viens de les lire ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

Alors ensuite, point numéro 16. »

## **À l'unanimité des suffrages exprimés,**

### **38 votes pour,**

M. JEANNE, Aurore THIROUX, Michel DUVAUDIER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Saphir AKKOUCHE, Christine ARRON, Patrice LATRONCHE, Sabrina ABCHICHE, Grégory GOUPIL, Asma ASHRAF, Yohann PICOT, Céline THEOPHILE, Léon NGANDE, Odile LE THIES, Wilfrid BASTIN, Sophie AMAR, Philippe DUBUS, Martine SANZ, Henrique RIBEIRO, Caroline BOICHOT, Philippe LHOSTE, Geneviève CARPE, David SLIMOVICI, Cristina DE OLIVEIRA, Thomas SZOLLOSI, Delphine BERTRAND, Yannick BANTSIMBA, Isabel CIPRIANO, Jean-Claude FORHAN, Tatiana SAUSSEREAU, Xavier ANCIAUX, Anna-Maria ANTONIE Arif HIRIDJEE, Inès CASTELLAR, Alain MESNAGER, Isabelle DEISS, Bernard GAUDIERE, Jacqueline BENAHMED

### **11 abstentions,**

Julien LEGER, Caroline ADOMO, Mamadou SY, Rosalie MORGADO, Matthieu LAMOTTE, Charlotte MALEK, Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Zohra KASSOU, Fily KEITA GASSAMA, Thierry GUINTRAND, Teresa GARCIA

## **16) Désignation des 5 membres représentant le Conseil municipal au Conseil d'administration de l'Établissement public campinois de géothermie**

### **Monsieur le Maire**

« Nous avons la désignation des 5 représentants du Conseil municipal au sein de l'Établissement public de géothermie. Conformément aux dispositions prises depuis le 14 décembre 2011, le Conseil municipal est appelé à élire 5 membres représentant le Conseil municipal. Alors nous avons la possibilité de faire un vote à main levée ou de faire un scrutin de liste secret. Au choix. Est-ce qu'il y a des gens qui s'opposent à un scrutin à main levée ? Non ? Parfait. Donc, pour l'Établissement public de géothermie, il est proposé Philippe DUBUS, Céline THÉOPHILE, Bernard GAUDIÈRE, Xavier ANCIAUX, Delphine BERTRAND. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Madame GARCIA, Monsieur LAMOTTE. Vous avez fait un bulletin ?

Compte tenu du vote que l'on a eu, il faut faire des bulletins, normalement. Parce que, comme vous n'avez pas voté le point avant sur le fait de faire un vote à main levée et pas à bulletin secret, on est obligés de faire un vote à bulletin secret. »

### **M. LÉGER**

« Vous l'avez gagné... »

**Monsieur le Maire**

« Oui, mais il n'a pas été voté à l'unanimité. Moi, ce que je voulais vous proposer, c'était que vous ayez un siège, ce qui s'est toujours fait à Champigny, aussi bien quand nous étions dans l'opposition que sur la dernière mandature. Donc, si vous voulez un siège, je vous propose un siège, mais il faut que tout le monde soit d'accord et, à ce moment-là, on procède à main levée. À vous de me dire qui sera le représentant. Moi, je vous ai dit qui étaient les représentants. C'est à vous de me dire qui sera le représentant pour cet établissement.

Oui, mais Madame GARCIA aussi. Il faut vous entendre. Il y a un siège, ce qui veut dire que vous avez une représentation de 20 %. Sinon on est obligés de passer au scrutin de liste secret, auquel cas on a des bulletins de vote. On part sur un bulletin de vote ? D'accord. Eh bien c'est parti, donc nous allons procéder au vote. Je propose une suspension de séance, le temps de l'organiser. Suspension de séance de 3 minutes, pas plus. »

***(La séance est suspendue à 13 h 04.***

***La séance reprend à 13 h 12.)***

**Monsieur le Maire**

« Bien, nous allons reprendre notre séance. Je vais demander aux élus de reprendre place. Merci de reprendre place rapidement, parce que nous avons deux scrutins à organiser du coup. »

*(brouhaha)*

**Monsieur le Maire**

« Nous reprenons notre séance. Merci à chacun de reprendre sa place rapidement. Donc, nous allons procéder au vote pour l'Établissement public de géothermie sur la base de 5 représentants. Je vous demande un peu d'attention. Vous avez 3 bulletins de vote qui vous sont proposés : le bulletin de la majorité municipale avec le nom de Philippe DUBUS en tête, Céline THÉOPHILE, Bernard GAUDIÈRE, Xavier ANCIAUX, Delphine BERTRAND, le bulletin de Madame Teresa GARCIA, et le bulletin de Monsieur LAMOTTE, Madame MORGADO, Monsieur JACQUIN, Monsieur LÉGER et Monsieur SY. Faites attention, parce que vous avez 3 bulletins qui ont la même forme, à la différence des précédents scrutins, à ne pas faire de confusion. Donc, je vais demander à notre appariteur de venir avec l'urne. On vote bien pour l'Établissement public de géothermie, pas de confusion avec le second bulletin qui concernera la Caisse des écoles, pour éviter le couac de tout à l'heure.

*(Monsieur le Maire ouvre le vote. Tandis qu'il appelle nominativement les élus, l'appariteur confirme la participation de chacun en précisant « a voté ».)*

Aurore THIROUX

Patrice LATRONCHE

Sophie AMAR

Grégory GOUPIL

Catherine MUSSOTTE-GUEDJ

Yohann PICOT

Christine ARRON

Philippe DUBUS

Sabrina ABCHICHE

Saphir AKKOUCHE  
Odile LE THIES  
Michel DUVAUDIER  
Geneviève CARPE  
Léon NGANDÉ  
Asma ASHRAF  
Wilfrid BASTIN  
Céline THÉOPHILE  
Martine SANZ  
Henrique RIBEIRO  
Caroline BOICHOT  
Philippe LHOSTE  
David SLIMOVICI  
Cristina DE OLIVEIRA  
Thomas SZOLLOSI  
Delphine BERTRAND  
Yannick BANTSIMBA  
Isabel CIPRIANO  
Jean-Claude FORHAN  
Tatiana SAUSSEREAU  
Xavier ANCIAUX  
Anna-Maria ANTONIE  
Arif HIRIDJEE  
Inès CASTELLAR  
Alain MESNAGER  
Isabelle DEISS  
Bernard GAUDIÈRE  
Jacqueline BENAHMED  
Julien LÉGER  
Caroline ADOMO  
Mamadou SY  
Rosalie MORGADO  
Matthieu LAMOTTE  
Charlotte MALEK  
Tidjan JACQUIN  
Zohra KASSOU  
Fily KEITA-GASSAMA  
Thierry GUINTRAND  
Teresa GARCIA

Je vais proposer donc à nos scrutateurs de revenir. »

*(Les deux scrutateurs procèdent au dépouillement et annoncent le nom de la liste figurant sur chaque bulletin tandis que les services de l'administration opèrent le décompte.)*

**Monsieur le Maire**

« Je vais procéder à la déclaration des résultats pour l'Établissement public de géothermie :  
49 votants ;

0 bulletin nul ou blanc ;

ont obtenu 38 voix, soit 4 sièges pour la liste de la majorité, et 8 voix, soit un siège pour Monsieur LÉGER.

Donc les titulaires au sein du Conseil d'administration seront Philippe DUBUS, Céline THÉOPHILE, Bernard GAUDIÈRE, Xavier ANCIAUX, et Matthieu LAMOTTE. Alors nous passons à notre dernier organisme, qui est celui de la Caisse des écoles. »

*Au scrutin secret à la représentation au plus fort reste*

**17) Fixation du nombre de membres délégués pour représenter le Conseil municipal au sein du comité d'administration de la Caisse des écoles**

**Monsieur le Maire**

« Et donc une première délibération : conformément à l'article R212-26 du Code de l'éducation, nous devons fixer le nombre de membres délégués pour représenter le Conseil municipal au conseil d'administration du Conseil des écoles, en sachant que le nombre est limité à 3 et que le Maire est membre de droit. Donc, il est proposé 2 sièges pour le nombre de délégués au sein de ce conseil d'administration de la Caisse des écoles. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Madame MALEK. »

**Mme MALEK**

« C'était pour faire suite à la demande que l'on avait faite sur la commission du CCAS : on voit que c'est limité à 3, mais on aurait souhaité vous proposer 2 noms. »

**Monsieur le Maire**

« Oui, mais ce sont des textes qui sont liés au Code de l'éducation, donc je ne peux pas y déroger. On va passer au vote, il n'y a pas d'autres sujets ? Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté. On va passer à la désignation. »

*A l'unanimité*

**18) Désignation des membres délégués de la Caisse des écoles représentant le Conseil municipal**

**Monsieur le Maire**

« Chacun a fait son bulletin, conformément à ce qui a été défini sur le vote précédent. Donc, nous allons avoir 3 bulletins de vote : un bulletin de vote avec Monsieur Thierry GUINTRAND, un autre bulletin de vote avec le nom de Madame MALEK et de Madame Kassou, et donc un bulletin de vote de la liste Pour Champigny avec Odile LE THIES et Sophie AMAR. Donc nous allons procéder au vote.

*(Monsieur le Maire ouvre le vote. Tandis qu'il appelle nominativement les élus, l'appariteur confirme la participation de chacun en précisant « a voté ».)*

*(Monsieur le Maire est le premier à voter.)*

Aurore THIROUX  
Patrice LATRONCHE  
Sophie AMAR  
Grégory GOUPIL  
Catherine MUSSOTTE-GUEDJ  
Yohann PICOT  
Christine ARRON  
Philippe DUBUS  
Sabrina ABCHICHE  
Saphir AKKOUCHE  
Odile LE THIES  
Michel DUVAUDIER  
Geneviève CARPE  
Léon NGANDÉ  
Asma ASHRAF  
Wilfrid BASTIN  
Céline THÉOPHILE  
Martine SANZ  
Henrique RIBEIRO  
Caroline BOICHOT  
Philippe LHOSTE  
David SLIMOVICI  
Cristina DE OLIVEIRA  
Thomas SZOLLOSI  
Delphine BERTRAND  
Yannick BANTSIMBA  
Isabel CIPRIANO  
Jean-Claude FORHAN  
Tatiana SAUSSEREAU  
Xavier ANCIAUX  
Anna-Maria ANTONIE  
Arif HIRIDJEE  
Inès CASTELLAR  
Alain MESNAGER  
Isabelle DEISS  
Bernard GAUDIÈRE  
Jacqueline BENAHMED  
Julien LÉGER  
Caroline ADOMO  
Mamadou SY  
Rosalie MORGADO  
Matthieu LAMOTTE  
Charlotte MALEK  
Tidjan JACQUIN

Zohra KASSOU  
Fily KEITA-GASSAMA  
Thierry GUINTRAND  
Teresa GARCIA

**Monsieur le Maire**

Je veux inviter nos deux scrutateurs pour la dernière, et je vais les remercier. »

*(Les deux scrutateurs procèdent au dépouillement et annoncent le nom de la liste figurant sur chaque bulletin tandis que les services de l'administration opèrent le décompte.)*

**Monsieur le Maire**

« Je vais procéder à la publication des résultats qui seront sans grande surprise :

49 votants ;

0 blanc ou nul ;

ont obtenu 38 voix pour la liste Pour Champigny, 3 voix pour Monsieur GUINTRAND, 0 siège, Madame MALEK 8 voix, 0 siège. Donc, les représentants au sein de la Caisse des écoles seront Madame LE THIES et Madame AMAR.

Bien voilà, nous avons fini pour les organes, il nous reste un dernier point important. »

***Au scrutin secret à la représentation à la plus forte moyenne***

**19) Inscription des crédits nécessaires à la rémunération des emplois de cabinet**

**Monsieur le Maire**

« Il s'agit de l'inscription des crédits nécessaires à la rémunération des emplois de cabinet. Considérant que notre Ville peut avoir recours, au regard de sa strate démographique, à un maximum de 4 collaborateurs de cabinet, il convient d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de ces emplois de cabinet dans la limite des plafonds réglementaires. Donc, l'article 1 décide que le montant des crédits affectés à la rémunération des 4 emplois de cabinet peut s'élever jusqu'à 250 000 €, et l'article 2 que la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget de l'exercice en cours. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On peut passer au vote : je vous propose de faire un vote à main levée si tout le monde en est d'accord. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Mme ADOMO**

« Excusez-moi. »

**Monsieur le Maire**

« Oui, Madame ADOMO. »

**Mme ADOMO**

« Je ne prends pas part au vote. »

**Monsieur le Maire**

« Vous ne prenez pas part au vote. Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est pour ? C'est adopté, je vous remercie.

Nous avons achevé notre Conseil municipal, mais il y a quelques petits points à vous préciser. Déjà, veillez bien à ce que chaque élu ait signé la feuille d'émargement qui nous est absolument nécessaire. Il est prévu pour tous les conseillers municipaux de faire une photo au premier étage, qui va servir pour faire vos cartes d'élus, donc vous êtes tous concernés. Faites un petit passage au premier étage, le photographe vous attend pour faire une photo qui sera nécessaire pour la carte d'élus. Et puis on a privilégié les élus de la minorité pour récupérer la tablette, vous allez avoir une tablette, les autres la récupéreront plutôt lundi. Et donc c'est préparé aussi au premier étage. Je vous propose aussi de faire une photo de l'ensemble du Conseil, si vous en êtes d'accord, au bout de la salle.

Voilà. Je vous remercie pour cette séance, je remercie le public qui a tenu jusque-là, merci à vous tous et merci à l'administration. »

***A l'unanimité***

*(Applaudissements)*

***La séance est levée à 13 h 40.***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h30 -  
et ont, les membres présents, signé après lecture.



**NB : IL EST RAPPELE QU'EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2121-26 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE A LE DROIT DE DEMANDER COMMUNICATION :**

- DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
  - COPIE DES DELIBERATIONS
  - COPIE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.
- PROCES VERBAL PUBLIE LE 18 AVR. 2026